



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



PLAN D'ACTION POUR LE RELÈVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

Les grands chantiers pour l'avenir
Mars 2010



Table des matières

Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti

Avant-propos	3
1. INTRODUCTION.....	5
2. L'ETAT DES LIEUX : SYNTHESE DU PDNA	6
2.1 La catastrophe et ses impacts	6
2.2 Dommages, pertes et besoins.....	7
3. LA VISION ET LES ORIENTATIONS POUR LA REFONDATION D'HAÏTI.....	8
4. LES ACTIONS DANS L'IMMEDIAT POUR L'AVENIR	10
4.1 LA REFONDATION TERRITORIALE	12
4.1.1 La reconstruction des zones dévastées.....	12
4.1.2 Un réseau de transport national.....	13
4.1.3 Préparation à la saison cyclonique et gestion des risques et des désastres.....	15
4.1.4 Les pôles régionaux de développement et de rénovation urbaine	16
4.1.5 L'aménagement du territoire et le développement local	18
4.1.6 L'aménagement des bassins versants.....	19
4.2 LA REFONDATION ÉCONOMIQUE.....	22
4.2.1 La production agricole	22
4.2.2 Investissements et accès au crédit.....	24
4.2.3 Le secteur privé	26
4.2.4 L'accès à l'électricité	27
4.2.5 Le rôle de la diaspora	29
4.3 LA REFONDATION SOCIALE	32
4.3.1 Logement de la population : temporaire et permanent.....	32
4.3.2 La création d'emplois à haute intensité de main d'œuvre	32
4.3.3 Protection sociale	34
4.3.4 Relèvement du secteur de la culture	34
4.3.5 Éducation : rentrée scolaire, construction des écoles.....	36
4.3.6 Santé, sécurité alimentaire et nutrition, eau et assainissement	37
4.4 REFONDATION INSTITUTIONNELLE	42
4.4.1 Les institutions démocratiques	42
4.4.2 Redémarrage des administrations centrales : salaires, relocalisation, équipement.....	42
4.4.3 Justice et sécurité.....	45
4.5 TABLEAU CUMULATIF DES COÛTS.....	47

5. LE CADRE MACROECONOMIQUE 2009 - 2015	47
5.1 Contexte, priorités et défis	47
5.2 Les objectifs macroéconomiques à l'horizon 2015.....	48
5.3 Secteur réel, emplois et politique de croissance.....	48
5.4 Politique fiscale et budgétaire.....	49
5.5 La politique monétaire et de change	49
6. LES MECANISMES DE FINANCEMENT	50
6.1 L'appui budgétaire.....	50
6.2 Les financements bilatéraux.....	52
6.3 Les fonds gérés par ou via les ong	53
7. LES STRUCTURES DE GESTION DE LA RECONSTRUCTION	53
7.1 La commission intérimaire pour la reconstruction d'haïti (CIRH).....	54
7.1.1 Mission et mandat de la CIRH.....	54
7.1.2 La composition de la CIRH.....	54
7.1.3 Le Secrétariat de la CIRH	55
7.2 Fonds pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti.....	55

Avant-propos

Le Plan d'action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti que nous présentons à nos partenaires de la communauté internationale constitue l'expression des besoins à satisfaire pour que le séisme, qui a si cruellement frappé notre pays, devienne une fenêtre d'opportunité pour, selon l'expression du Chef de l'État, une refondation d'Haïti. C'est un rendez-vous avec l'Histoire que notre pays ne peut rater. Il y a obligation de résultats dont nous sommes redevables envers nos enfants et les enfants de nos enfants.

La solidarité exprimée spontanément dans les heures qui ont suivi la catastrophe, celle des Haïtiens et Haïtiennes au pays et à l'étranger ainsi que celle de la communauté internationale envers notre peuple nous inspire la confiance nécessaire dans ce devoir historique.

Le plan qui vous est proposé s'appuie sur un effort collectif de réflexion et de concertation. Au niveau diplomatique, des échanges soutenus et constructifs ont permis de nous sensibiliser aux attentes de nos partenaires internationaux et de leur expliquer nos choix pour l'avenir. Sur le plan technique, des cadres nationaux appuyés par des experts internationaux ont procédé à une évaluation des pertes et des dommages connue sous son sigle de PDNA (Post Disaster Needs Assessment) qui constitue l'un des piliers de ce plan.

Cette proposition est haïtienne, car malgré le calendrier très court, les principaux secteurs de la société haïtienne ont été consultés. C'est aussi le cas des Haïtiens et Haïtiennes vivant à l'étranger qui se sont mobilisés et qui ont montré que leur engagement envers l'avenir du pays demeurerait un ciment fort de cette solidarité agissante. Ces efforts, ces consultations se poursuivent et se poursuivront au cours des semaines et des mois à venir.

Nous devons tirer les leçons de cette tragédie nationale et c'est pourquoi la proposition qui est faite englobe non seulement les zones dévastées mais appelle à des changements structurels touchant l'ensemble du territoire national. Il nous faut inverser la spirale de vulnérabilité en protégeant nos populations des catastrophes naturelles, en aménageant nos bassins versants pour les sécuriser et les rendre productifs de manière durable, en stimulant le développement des pôles régionaux capables d'offrir une qualité de vie et des perspectives d'avenir à une population sans cesse croissante.

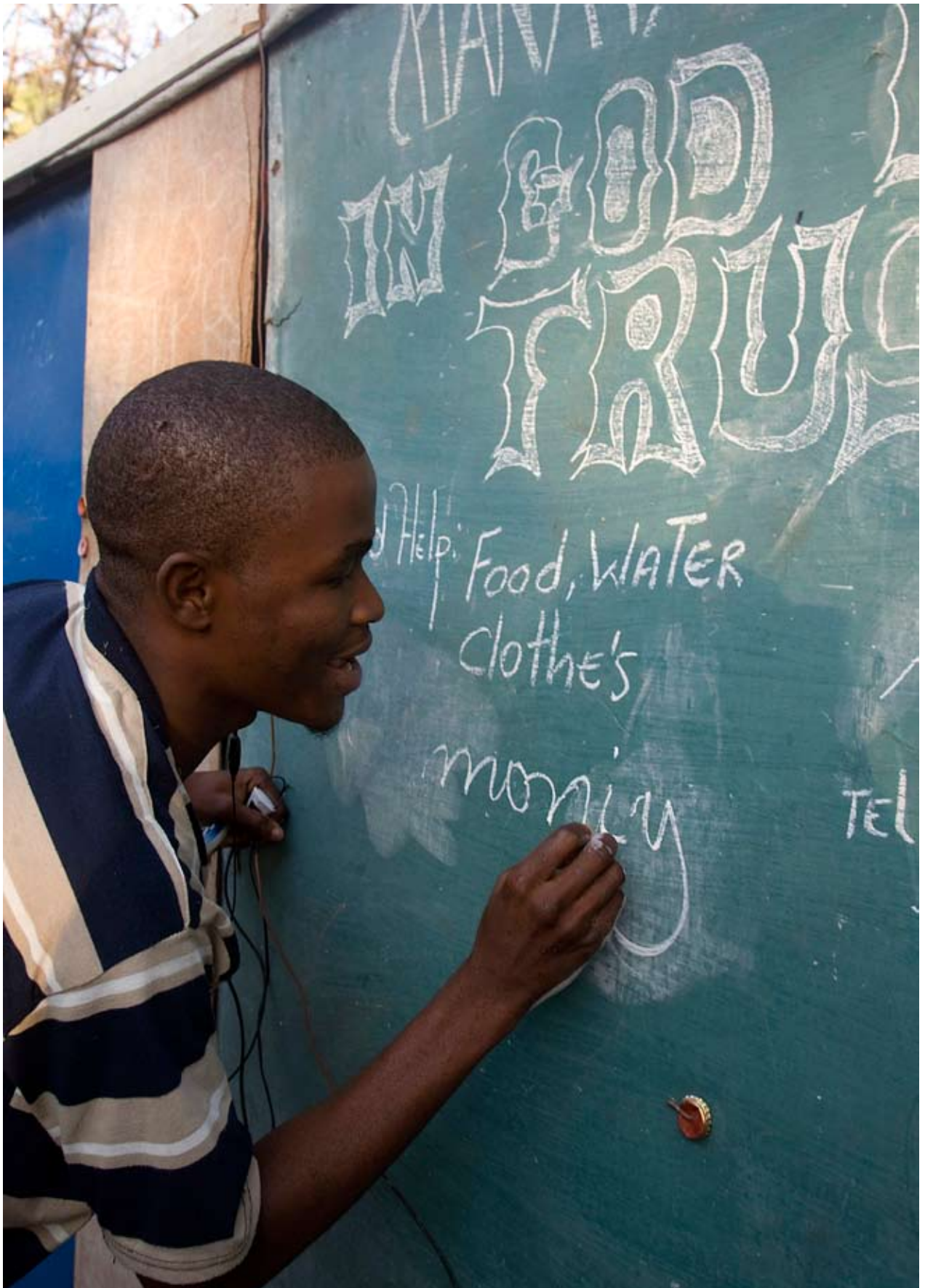
Le défi qui nous attend est de taille. C'est pourquoi, comme nous le rappelle le Secrétaire général de l'OCDE et le Président du Comité d'aide au Développement, il nous faut trouver une nouvelle façon de coopérer en nous appuyant sur les principes de la Déclaration de Paris et sur les principes afférents aux interventions dans les États Fragiles, notamment celui de placer le renforcement de l'État au centre des interventions.

Dans cette perspective, il nous faut renforcer les liens entre toutes les régions du pays, favoriser le renforcement de solidarités régionales nouvelles et porteuses d'ouverture sur le pays et, plus largement, sur la Caraïbe et au delà.

Nous devons relier toutes nos régions par un maillage routier à compléter, par des installations portuaires et aéroportuaires adéquates, par une desserte de services publics appropriée aux impératifs du développement économique et social, notamment en matière d'éducation et d'accès à des services de santé de qualité.

Nous devons agir maintenant, mais avec une vision claire de l'avenir. Il nous faut nous mettre d'accord sur un programme à court terme tout en créant les mécanismes qui rendront possible l'instruction et l'implantation détaillées des programmes et des projets qui permettront de concrétiser les actions sur un horizon de dix ans.

Nous connaissons l'importance de revoir notre gouvernance politique, économique et sociale. Nous nous engageons à agir dans ce sens.



(credit: UN Photo/Pasqual Gorriz)

1. INTRODUCTION

Le séisme du 12 janvier 2010 a frappé Haïti au cœur de sa capitale Port-au-Prince et des villes de Léogâne, Jacmel et Petit Goâve. Les dommages et les pertes, dont on mesure chaque jour davantage l'ampleur, sont estimés à près de 8 milliards de dollars US selon l'évaluation des pertes et des dommages produites au cours des dernières semaines.

Très tôt après le séisme une évidence s'est imposée. Un bilan aussi terrible ne résulte pas seulement de la force de la secousse sismique. Il est le fait de la densité de population excessive, de l'absence de normes de construction adéquates, de l'état catastrophique de l'environnement, de l'utilisation désordonnée des sols et du déséquilibre dans la répartition des activités économiques. La capitale compte pour plus de 65 % de l'activité économique et 85 % des recettes fiscales à Port-au-Prince.

Reconstruire Haïti, ce n'est pas revenir à la situation qui prévalait à la veille du séisme. C'est s'attaquer à tous ces facteurs de vulnérabilité pour que plus jamais les aléas de la nature ou les cataclysmes naturels n'infligent de telles souffrances, ne causent autant de dommages et de pertes.

Le plan qui est proposé s'inspire d'une vision qui va au-delà de la réponse aux pertes et dommages causés par le tremblement de terre, même s'il présente les activités des dix-huit prochains mois et chiffre les coûts afférents. Il vise à lancer des grands chantiers pour agir maintenant tout en mettant en place les conditions pour s'attaquer aux causes structurelles du sous-développement d'Haïti.

La situation à laquelle fait face le pays est difficile mais non désespérée. Elle représente même à plusieurs égards une opportunité d'unir les Haïtiens et les Haïtiennes, toutes classes et provenances confondues, dans un projet commun de refondation du pays sur des bases nouvelles. Personne n'a été épargné, et personne ne pourra se relever seul. Il faut tabler sur cette solidarité nouvelle qui devrait permettre d'apporter des changements profonds dans les comportements et attitudes des uns et des autres.

C'est pour cela que le plan qui est proposé n'est pas uniquement celui de l'État, du Gouvernement et du Parlement. Il est celui de tous les secteurs de la société haïtienne où chacun est appelé à jouer sa partition dans la recherche de l'intérêt collectif qui est au demeurant le meilleur garant des intérêts individuels dans une société inclusive.

Les priorités du Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National sont de faire face à l'urgence dans l'immédiat, redémarrer les activités économiques, gouvernementales et sociales, réduire la vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles et relancer Haïti sur la voie du développement.

Ce plan se décline en deux temps. Soit l'immédiat qui porte sur une période de dix-huit mois qui comprend la fin de la période d'urgence et la préparation des projets déclencheurs du véritable renouveau. Le second temps s'ouvre sur une perspective temporelle de dix ans, permettant ainsi de tenir compte de trois cycles de programmation des Stratégies Nationales de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.

C'est pourquoi le Plan propose la mise en place d'une Commission intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti et qui deviendra en temps opportun l'Agence pour le Développement d'Haïti ainsi qu'un Fonds Fiduciaire Multi-Bailleurs qui permettront l'instruction des dossiers, la formulation des programmes et projets, leurs financements et leurs exécutions, tout cela dans une approche coordonnée et cohérente.

Le Plan porte prioritairement sur les activités financées par l'aide publique au développement puisqu'il s'agit d'une conférence de donateurs. Il laisse cependant une large place aux autres intervenants du secteur privé et des ONG qui sont des opérateurs incontournables du renouveau d'Haïti. Il propose un cadre macro-économique axé sur la croissance et un train de mesures qui faciliteront la création de richesses par le secteur privé.

Une continuité à assurer

Au plan politique, Haïti a entrepris, depuis le retour à la constitutionnalité en 2006, un cheminement pour reconquérir sa pleine souveraineté nationale, garantir une stabilité politique, faire fonctionner les institutions démocratiques existantes, créer celles prévues par la Constitution qui n'existaient pas encore et relancer la croissance nationale.

La démarche entreprise au cours des dernières années doit se poursuivre. Les objectifs fixés alors gardent tous leur pertinence. Le séisme ne doit pas faire oublier le but à atteindre : la construction d'une Haïti démocratique, respectueuse des droits de l'homme, inclusive.

C'est pourquoi le processus électoral se poursuivra dès que les conditions seront réunies pour la tenue d'élections crédibles aux différents niveaux des institutions démocratiques et tous les efforts seront mis pour tenter de respecter le calendrier constitutionnel.

L'État s'engage également à maintenir ses efforts dans la lutte contre la corruption et la mise en place des mécanismes capables d'assurer la plus grande transparence dans la gestion des fonds publics.

Au chapitre du développement, les programmes et projets en cours doivent se poursuivre lorsqu'ils s'inscrivent dans le PARDN ou être réorientés pour ce faire. La dynamique créée depuis 2006 ne doit pas s'arrêter. Il importe de maintenir le plus haut niveau d'activités possible sur l'ensemble du territoire, notamment pour poursuivre et compléter le maillage routier, soutenir la production agricole et élargir l'offre des services de base à la population.

Les attentes d'Haïti vis-à-vis de la communauté internationale

Haïti s'attend à ce que la communauté internationale réitère son engagement à long terme d'accompagner le pays dans sa refondation et ce, dans le respect du leadership exercé par les Haïtiens et Haïtiennes.

Haïti demande aux partenaires internationaux de mobiliser dans l'immédiat les ressources financières nécessaires pour répondre à la situation d'urgence. Pour ce faire, il faut créer des emplois, reloger les sinistrés, ouvrir les écoles et les institutions d'enseignement supérieur tout en préparant la nouvelle rentrée scolaire, donner accès aux soins de santé, préparer la saison cyclonique, combler le déficit dans les recettes fiscales de l'État, redémarrer l'administration publique et relancer les circuits économiques.

À ces fins, des montants doivent être décaissés sur un horizon de douze à dix-huit mois. L'appui budgétaire est une urgence et apparaît comme le mécanisme financier le plus approprié dans les circonstances sans attendre la mise en place des mécanismes prévus : le Fonds fiduciaire et la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti.

2. L'État des lieux : Synthèse du PDNA

L'évaluation des pertes et des dommages, connue sous le sigle anglais de PDNA (Post Disaster Needs Assessment) a été réalisée par une équipe conjointe composée d'experts nationaux et internationaux avec la participation active de représentants des ONG et de la société civile haïtienne.

Le présent chapitre rend compte du sommaire des conclusions de l'exercice. Le contenu détaillé sur les pertes et les dommages sont présentés sous couvert séparé en annexe à ce document.

2.1 La catastrophe et ses impacts

Le 12 janvier 2010, peu avant 17 heures, un tremblement de terre de magnitude 7,3 à l'échelle de Richter a secoué Haïti pendant 35 secondes. C'est le plus puissant séisme qui a frappé le pays depuis 200 ans. L'hypocentre du séisme était proche de la surface terrestre (10 km de profondeur) et son épïcêtre était proche de la ville de Léogâne, à environ 17 km au sud-ouest de la capitale. Les effets ont été ressentis dans les départements de l'Ouest, du Sud-Est et des Nippes. La zone métropolitaine de Port-au-Prince

(incluant les communes de Port-au-Prince, Carrefour, Pétionville, Delmas, Tabarre, Cité Soleil et Kenscoff) a subi des dégâts extrêmement importants. La ville de Léogâne a été détruite à 80 %.

Le séisme a créé une situation sans précédent, amplifiée par le fait qu'il a touché la zone la plus peuplée du pays ainsi que son centre économique et administratif. La situation est d'autant plus tragique que le pays a connu depuis trois années un élan de stabilisation de la situation sociopolitique, de sécurité, de croissance économique et de début d'amélioration des conditions de vie des populations.

L'impact humain

L'impact humain est immense. Environ 1,5 million de personnes, représentant 15 % de la population nationale, ont été affectées d'une façon directe. Plus de 300 000 personnes, selon les autorités nationales, ont perdu la vie et autant de blessés. Environ 1,3 million vivent dans des abris provisoires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Plus de 600 000 personnes ont quitté les zones sinistrées pour trouver refuge dans le reste du pays. Il en résulte une exacerbation des difficultés déjà existantes pour l'accès à la nourriture et les services de base. En frappant au cœur l'économie et l'administration haïtienne, le séisme a touché de façon aiguë les capacités humaines et institutionnelles des secteurs public et privé, ainsi que des partenaires techniques et financiers internationaux et de certaines Organisations non gouvernementales (ONG).

L'impact sur les infrastructures

La destruction des infrastructures est massive. Environ 105 000 résidences ont été totalement détruites et plus de 208 000 endommagées. Plus de 1 300 établissements d'éducation, plus de 50 hôpitaux et centres de santé se sont effondrés ou sont inutilisables. Le port principal du pays est rendu inopérant. Le Palais présidentiel, le Parlement, le Palais de Justice, la majorité des bâtiments des ministères et de l'administration publique sont détruits.

L'impact sur l'environnement

Alors que les indicateurs environnementaux étaient déjà au rouge, le séisme est venu augmenter la pression sur l'environnement et les ressources naturelles accentuant ainsi l'extrême vulnérabilité de la population haïtienne.

2.2 Dommages, Pertes et Besoins

Afin de préparer les estimations des dommages, pertes et besoins, environ deux cent cinquante experts nationaux et internationaux ont travaillé, durant près d'un mois, dans huit équipes thématiques : gouvernance, environnement et gestion des risques et des désastres, secteurs sociaux, infrastructures, production, thèmes transversaux, développement territorial et analyse macro-économique.

L'estimation des dommages, des pertes, de l'impact économique et des besoins s'est effectuée ainsi :

- **Les dommages** sont estimés à la valeur de remplacement des actifs physiques détruits en totalité ou en partie, construits aux mêmes normes qui ont prévalu avant la catastrophe ;
- **Les pertes** sont estimées à partir des flux économiques résultant de l'absence temporaire des actifs endommagés ;
- **À partir des dommages et des pertes**, on évalue l'impact du désastre sur la performance économique, l'emploi et la pauvreté ;
- **Les besoins** prennent en compte les activités de relèvement, de reconstruction et de refondation de l'État haïtien.

La valeur totale des dommages et des pertes causés par le tremblement de terre du 12 janvier 2010 est estimée à 7,9 milliards de dollars ce qui équivaut à un peu plus de 120 % du produit intérieur brut du pays en 2009. De fait, depuis 35 ans d'application de la méthodologie d'estimation des dommages et des pertes DALA, c'est la première fois que le coût d'un désastre est aussi élevé relatif à l'économie d'un pays.

La plupart des dommages et pertes ont été subis par le secteur privé (5,5 milliards de dollars, soit 70 % du total), tandis que la part du secteur public s'élève à 2,4 milliards de dollars soit 30 %.

La valeur des actifs matériels détruits, entre autres les unités de logement, les écoles, les hôpitaux, les bâtiments, les routes et les ponts, les ports et aéroports - a été estimée à 4,3 milliards de dollars (55 % des effets totaux de la catastrophe). La variation des flux économiques (perte de production, réduction des chiffres d'affaires, perte d'emploi et de salaires, augmentation des coûts de production, etc.) atteint 3,6 milliards de dollars (équivalant à 45 % du total).

Le logement est sans aucun doute le secteur le plus touché par le séisme compte tenu du fait que les dommages totaux s'élèvent à 2,3 milliards de dollars. Ce chiffre comprend la valeur de la destruction d'unités de logements de différents types et qualités, la valeur des maisons partiellement endommagées et les biens des ménages. Les pertes pour le logement sont estimées à 739 millions de dollars. Le secteur du logement représente donc approximativement 40 % des effets du séisme. Les autres secteurs, par ordre d'importance décroissante en ce qui concerne les effets subis, sont ceux du commerce (dommages et pertes de 639 millions de dollars, soit 8 % du total), les transports et les bâtiments de l'administration publique (595 millions de dollars chacun) et l'éducation et la santé (avec une moyenne de 6 % du total).

La valeur totale des besoins s'élève à 11,5 milliards de dollars et se répartit comme suit : 50 % pour les secteurs sociaux, 17 % pour les infrastructures, logement compris, et 15 % pour l'environnement et la gestion des risques et des désastres. L'estimation des besoins a été réalisée comme décrite ci-dessus, à partir de la compilation du travail des huit équipes thématiques. (Ces estimations n'ont pas encore bénéficié d'un arbitrage, ni d'une priorisation et d'une validation du Gouvernement. Cela ne constitue que la première étape d'un travail plus approfondi pour la conférence des bailleurs de fonds prévue à New York pour le 31 mars 2010.)

3. La Vision et les orientations pour la refondation d'Haïti

Le Chef de l'État a défini la vision à long terme du développement d'Haïti dans les termes suivants :

Nous refonderons la Nation haïtienne en transformant la catastrophe du 12 janvier 2010 en une opportunité pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030.

Cette refondation se matérialisera en :

Une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'État de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis.

- Une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale.
- Une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatif et qualitatif.
- Une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace, façonnent le nouveau type de citoyen dont notre pays a besoin pour sa refondation.
- Tout ceci, avec l'encadrement d'un État unitaire, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, fortement déconcentré et décentralisé.

Il poursuivait en précisant que pour assurer une bonne cohérence aux interventions, le Gouvernement, en s'appuyant sur les différentes propositions reçues, a établi le cadre de la reconstruction qui s'articulera autour de quatre grands chantiers :

1. La refondation territoriale, qui passe par l'identification, la planification et la gestion des nouveaux pôles de développement, la stimulation du développement local, la reconstruction des zones affectées, la mise en place des infrastructures économiques nécessaires à la croissance (routes, énergie et communication), la gestion du foncier garantissant la protection de la propriété et facilitant l'avancement des grands projets.

2. La refondation économique, qui avec la valorisation des secteurs clés, doit viser la modernisation du secteur agricole dans ses composantes offrant un potentiel exportable comme les fruits et tubercules, l'élevage et la pêche avec comme objectif la sécurité alimentaire, le développement d'un secteur de la construction professionnelle, doté de lois et règlements antisismiques et anticycloniques et des structures d'application et de contrôle, la poursuite des activités de l'industrie manufacturière, l'organisation du développement touristique.

3. La refondation sociale priorisant en tout premier lieu un système éducatif garantissant l'accès à l'école à tous les enfants, offrant une éducation professionnelle et universitaire en adéquation avec l'exigence de modernisation de notre économie, un système de santé assurant une couverture maximum sur tout le territoire, une protection sociale pour les salariés et les plus vulnérables.

4. La refondation institutionnelle qui immédiatement s'attaquera à la remise en fonctionnement des institutions étatiques en priorisant les fonctions les plus essentielles, la redéfinition de notre cadre légal et réglementaire pour mieux l'adapter à nos besoins, la mise en place de la structure qui aura le mandat de gérer la reconstruction, l'établissement d'une culture de transparence et de reddition de comptes qui rende la corruption impraticable sur notre territoire.

Cet idéal à atteindre sur un horizon de vingt ans appelle la mobilisation de tous les efforts, de toutes les ressources pour « *réussir le saut qualitatif* », thème de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté présentée en novembre 2007. Cette stratégie demeure un point de repère important dans l'énoncé des objectifs à atteindre.

Le séisme du 12 janvier marque cependant une rupture dans les approches utilisées jusque là. L'importance des problèmes à résoudre, des moyens à mobiliser appellent de nouvelles façons de faire, véritablement une nouvelle forme de coopération, une responsabilité mutuelle Haïti – Communauté internationale dans les résultats à atteindre.

Le Plan d'action doit conjuguer l'impératif d'agir maintenant tout en mettant en place les conditions de la croissance structurelle nécessaire dans la durée. Aussi, les « trois grands moments » de la planification des interventions, les échéances sur lesquelles Haïti demande l'appui de la communauté internationale pour réussir cette refondation qui s'avère un devoir historique pour chaque Haïtien et chaque Haïtienne, sont :

- La période *d'urgence*, qui doit servir à améliorer les conditions d'hébergement des sans-abris, à retourner les élèves à l'école et les étudiants à l'Université et aux centres de formation professionnelle, à préparer la prochaine saison cyclonique de l'été, à poursuivre les efforts pour redonner une normalité à la vie économique notamment en créant massivement des emplois par des activités à haute intensité de main d'œuvre, en garantissant la stabilité du système financier et l'accès au crédit aux micro, petites et moyennes entreprises, à continuer la réorganisation des structures de l'État. Durant cette période, il faudra travailler sur les stratégies et plans de développement des nouveaux pôles choisis, poursuivre les actions en faveur de l'équipement des zones d'accueil des populations déplacées par le séisme, mettre en place le processus électoral pour éviter tout vide constitutionnel.
- La période *d'implantation* (dix-huit mois) des projets déclencheurs pour cette Haïti de demain et la mise en place du cadre d'incitation et d'encadrement à l'investissement privé sur lequel est fondé le choix de croissance économique fait par Haïti. En effet, comme le prévoient les

différentes analyses et évaluations, les investissements privés, dans l'économie comme dans le social, vont constituer la colonne vertébrale de la refondation de notre pays. Parmi les engagements pris avec les donateurs, il a été retenu d'accompagner le développement du secteur privé, tout le secteur privé, pour le doter des capacités nécessaires pour remplir ce rôle.

- La période de concrétisation de la reconstruction et de la refondation d'Haïti sur un horizon de dix ans pour remettre le pays sur la voie du développement et dix ans de plus pour en faire véritablement un pays émergent.
- La Conférence de New York devrait permettre aux partenaires internationaux de s'engager de manière ferme sur les deux premières périodes et d'accepter le principe d'un accompagnement sur le long terme pour concrétiser ce pacte de responsabilité mutuelle convenue à Madrid dès 2006.
- La Rencontre technique de Santo Domingo a déjà permis de paver la voie dans cette direction en identifiant deux enveloppes plus spécifiques, soit un appui budgétaire de 350 millions de dollars US pour boucler l'exercice budgétaire actuel et un engagement de 3,8 milliards pour la période suivante.

4. Les actions dans l'immédiat pour l'avenir

Le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti comporte des actions définies dans le temps, sur un horizon de dix-huit mois. Il s'appuie par ailleurs sur les quatre grands chantiers devant permettre de concrétiser la refondation d'Haïti. Aussi les actions et initiatives sectorielles sont regroupées selon les thèmes des refondations territoriale, économique, sociale et institutionnelle.

Les plans d'actions spécifiques à chaque domaine sont regroupés de la manière suivante :

Refondation territoriale : reconstruction des zones dévastées et la rénovation urbaine, le réseau routier, les pôles régionaux de développement et la rénovation urbaine, la préparation de la saison cyclonique et l'aménagement du territoire et développement local.

- Refondation économique : relance de la production nationale, restauration des circuits économiques et financiers, l'accès à l'électricité.
- Refondation sociale : santé – sécurité alimentaire – nutrition – eau – assainissement, activités à haute intensité de main d'œuvre.
- Refondation institutionnelle : les institutions démocratiques, le redémarrage des administrations, la justice et la sécurité.

La structure adoptée pour le document présente les plans d'actions selon les objets d'intervention. Les thèmes dits transversaux, égalité des sexes, jeunesse, handicapés sont traités à l'intérieur de chacun des plans présentés. Ainsi les chapitres portant sur la réduction de la vulnérabilité des populations, la santé, le filet de protection social ciblent particulièrement les femmes, les enfants et les handicapés. Le thème de l'environnement est en filigrane de toutes les interventions en agriculture, en aménagement des bassins versants et en aménagement du territoire.

L'estimation des coûts pour chaque item est basée sur les données du PDNA, celles qui ont été produites par les ministères et organismes nationaux et sur une estimation de la capacité d'absorption de chacun des secteurs au cours des dix-huit prochains mois. Cette estimation a aussi tenu compte de diverses sources de financement autre que l'aide publique au développement, notamment les investissements privés ou les fonds de l'aide humanitaire.



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Refondation territoriale du pays

MAILLAGE ROUTIER ET GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



RECONSTRUCTION DES ZONE DÉVASTÉES, RÉNOVATION URBAINE, ET CRÉATION DE PÔLES RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT



AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS



4.1 LA REFONDATION TERRITORIALE

4.1.1 La reconstruction des zones dévastées

À la suite de la destruction massive causée par le séisme qui a détruit environ 105 000 résidences et endommagé plus de 208 000, de grands travaux urbains devront permettre la reconstruction des trois grandes zones sinistrées, soit : la zone métropolitaine de Port-au-Prince, l'axe Léogâne-Petit Goâve et le Département du Sud-Est, incluant Jacmel.

La reconstruction des zones dévastées pose des problèmes de plusieurs ordres, notamment :

- Les travaux de dégagement et de traitement des débris.
- Les aspects légaux pour déclarer les terres d'utilité publique incluant le dédommagement des propriétaires privés.
- La planification de l'utilisation des sols et le plan d'urbanisme.
- Les travaux d'infrastructures de base comme l'évacuation des eaux pluviales, les travaux d'assainissement, d'eau potable, le réseau électrique.
- Les travaux de reconstruction proprement dits soumis aux normes de construction adéquates (normes antisismiques, potentiel d'inondation etc.).

Le dégagement et le traitement des débris

Les travaux de dégagement et de traitement des débris sont déjà amorcés sans qu'il y ait un plan d'ensemble. C'est dire qu'il est de première urgence de procéder à l'identification des sites de dépôt, au traitement des débris pour récupérer les parties utilisables (fer et ciment transformés en agrégats) et les recycler pour un usage immédiat.

L'État veut affirmer son leadership dans ce domaine pour éviter que les reconstructions ne limitent les options dans l'élaboration du plan d'urbanisme ou que le prix pour récupérer ces terres ne monte en flèche.

Il reviendra aux communes de jouer un rôle clef dans ce domaine en étroite collaboration avec les autorités nationales. Pour remplir ce mandat, elles auront besoin d'un appui massif en termes de ressources humaines et matérielles ainsi que d'une assistance technique importante pour former le personnel et mettre en place le système de surveillance des travaux.

L'appropriation des terres aux fins d'utilité publique

La reconstruction des zones fortement dévastées nécessite de revoir la vocation des sols, de redessiner les voies publiques, de repenser l'urbanisme dans son ensemble. Pour ce faire, l'État dispose de la capacité juridique d'intervenir.

Un premier Arrêté d'utilité publique a été émis le 19 mars 2010 déclarant certains périmètres d'utilité publique pour répondre à la nécessité d'un nouvel aménagement du territoire suite au séisme. Cet Arrêté porte sur la région métropolitaine de Port-au-Prince, de Croix des Bouquets et la commune de Léogâne. Il permet également de disposer des terrains requis pour relocaliser les familles affectées par le tremblement de terre. Il reste à identifier les autres périmètres qui feront l'objet des arrêtés à venir.

Cela illustre la volonté et la capacité juridique de l'État de rendre disponibles les terrains nécessaires à la réalisation du Plan d'action pour le relèvement et le développement national.

L'utilisation des sols et le plan d'urbanisme

Les autorités haïtiennes ont déjà affirmé haut et fort qu'elles ne souhaitent pas revenir à la situation qui prévalait avant le séisme. Cela implique que les nouvelles villes à reconstruire auront un visage totalement différent.

C'est le rôle du plan d'urbanisme qui doit régir toute l'affectation des terres entre celles qui seront utilisées par l'État et celles qui seront rétrocédées aux propriétaires privés à la valeur actualisée des terres ainsi valorisées.

C'est une opération complexe pour en arriver à une décision finale appuyée par un consensus suffisant des différentes parties en cause. Par conséquent, dès que les périmètres seront identifiés, il conviendra de lancer la production du plan d'urbanisme.

Les infrastructures de base dans les zones dévastées

Les infrastructures de base comme l'évacuation des eaux pluviales, le traitement des eaux usées, l'alimentation en eau potable et le réseau électrique sont directement dépendantes de l'utilisation prévue des sols.

C'est donc à partir du plan d'urbanisme que la conception finale des travaux requis pourra être faite. Il importe de prévoir les fonds nécessaires à l'exécution de ces travaux qui sont préalables ou concurrents aux travaux de reconstruction.

La reconstruction des édifices publics et privés

Le cycle de reconstruction des édifices publics est bien connu et, dans ce cas, les normes de construction et les règlements de zonage devraient être assez simples à appliquer.

Pour la reconstruction du domaine privé, il en va autrement. L'application des règles va exiger un niveau de surveillance sans commune mesure avec la situation préexistante. Ici encore, il reviendra aux communes de jouer pleinement leurs rôles et elles devront être dotées des ressources adéquates pour ce faire en termes de personnel, d'équipement et d'encadrement.

Données budgétaires pour 18 mois :

Gestion des débris :	265 M\$ dont 50 M\$ en soutien budgétaire
Appropriation des terres :	500 M\$ en cash flow*
Utilisation des sols, plan d'urbanisme :	5 M\$
Infrastructures de base :	500 M\$ dont 100 M\$ en soutien budgétaire
Reconstruction édifices publics :	10 M\$
Total	780 M\$ dont 150 M\$ en soutien budgétaire

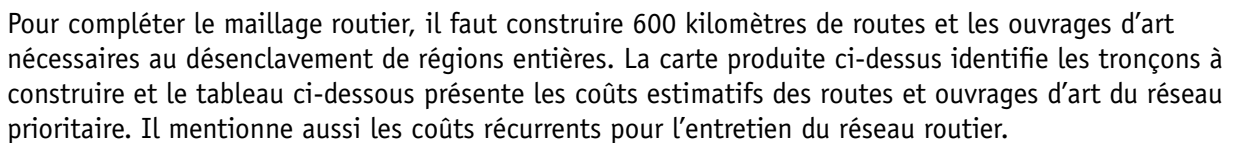
*non comptabilisé dans le total pour cause de recouvrement des coûts

4.1.2 Un réseau de transport national

Réunir toutes les parties du territoire national : le réseau routier

Le réseau de transport national comporte d'abord le maillage routier national qu'il faut compléter. Il constitue le programme moteur permettant de réunir toutes les zones de développement du pays, soit tous les chefs-lieux d'arrondissement, et d'assurer les échanges avec la République Dominicaine.

Sa mise en place rend possible un réseau de routes secondaires à partir du réseau principal facilitant l'accès à toutes les zones du pays. C'est par-là que les intrants à la production arrivent, que les produits finis circulent, que les touristes ont accès au potentiel culturel et géographique, que les malades ont accès aux réseaux de services de santé et que les étudiants ont accès aux réseaux d'éducation. C'est aussi une condition essentielle pour une véritable décentralisation et déconcentration, incluant celle de l'État. L'inclusion de tous les citoyens passe aussi par un accès géographique à toutes les régions du pays.



Données budgétaires pour 18 mois :

Ouvrir le pays sur la région et sur le monde : les aéroports et les ports

C'est pourquoi, le Plan d'action prévoit de réhabiliter et d'accroître la capacité d'accueil de l'aéroport de Port-au-Prince et doter le pays de deux autres aéroports internationaux situés à proximité des villes du Cap Haïtien et des Cayes. Ainsi les trois aéroports du pays seront en mesure de répondre aux besoins du développement économique et du tourisme.

Le port de la capitale a été lourdement endommagé par le séisme et est devenu inutilisable pendant plusieurs semaines. Il faut dire que ces installations ne répondaient pas aux besoins réels des activités économiques du pays. Sa localisation pose aussi problème puisqu'il est situé au centre de Port-au-Prince, où il bloque en partie depuis longtemps l'ouverture de la ville à la baie de Port-au-Prince et la réaffectation de la zone à des fins institutionnelles, commerciales et récréatives, plus appropriées à un centre-ville d'une capitale moderne à construire.

De plus, son emplacement ne permet pas son agrandissement nécessaire à l'expansion des trafics, ni l'amarrage de bateaux à fort tonnage. Il devrait donc être reconstruit dans un endroit plus approprié à ses fonctions.

La déconcentration des activités économiques appelle la construction de deux autres ports en eau profonde. Cela permettra de faciliter les importations et les exportations et favoriser l'émergence d'activités industrielles et commerciales dans les autres régions du pays. D'autres ports de moindre envergure compléteront les équipements nationaux.

Le financement de ces infrastructures devrait se faire par des partenariats publics-privés de type B.O.T. (Build, Operate and Transfer).

Données budgétaires pour 18 mois :

Réparation aéroport PaP :	70 M\$ B.O.T.
Nouveaux aéroports :	35 M\$ B.O.T.
Ports :	14 M\$

Total	114 M\$*
--------------	-----------------

*non comptabilisé car doit être l'objet de partenariats publics-privés

4.1.3 Préparation à la saison cyclonique et gestion des risques et des désastres

Globalement, la gestion des risques et des désastres vise à réduire la dégradation de l'environnement et augmenter la résilience des écosystèmes, réduire les pertes des secteurs générateurs de revenus, renforcer les mécanismes de gouvernance de crise, protéger les infrastructures, et plus généralement, éviter la dégradation des conditions de vie de la population.

Chaque année et particulièrement cette année 2010 où le séisme du 12 janvier a affecté tout le pays par les déplacements de population, la saison pluvieuse et cyclonique représente un défi de taille pour le pays étant donné que la totalité du territoire est exposée à des risques climatiques sévères et des contraintes infrastructurelles aigües. Il faut donc réduire la vulnérabilité des populations et des territoires dans les zones à risques : protéger les populations des zones traditionnellement frappées par les catastrophes naturelles telles que Gonaïves, Jacmel et Cabaret ; curer et reprofiler certaines rivières et certains canaux de drainage ; protéger et corriger les berges de certaines rivières et ravines, construire des ouvrages d'art nécessaires pour les traversées dans les zones à risques. Pour répondre à ces priorités à court terme, un plan de contingence pour la préparation et la réponse aux intempéries est en court de préparation. Dans les aires du séisme, il est impératif de mettre en place des travaux de curage préventif des canaux de drainage, de collecteurs et dégradeurs et de stabilisation des berges des ravines dans les zones sinistrées pour éviter des catastrophes et sauvegarder les reliquats d'infrastructures et de biens publics et privés restants.

Ces mêmes activités devront être multipliées et renforcées, dans le cadre d'un vaste programme dans une perspective de moyen et de long terme.

De plus, l'expérience des récents événements catastrophiques (ouragans de 2008 et séisme de 2010) plaide pour la mise en place de vigoureux mécanismes de gouvernance de crise. Il conviendra d'examiner la gestion des risques selon les axes principaux suivants :

- Du point de vue opérationnel, les moyens locaux de la protection civile seront renforcés dans le prolongement des actions déjà en cours : formation, encadrement, équipement des effectifs communaux et départementaux, recrutement d'un responsable de sécurité civile par commune, recrutement d'un coordonnateur par département, placé auprès du Délégué départemental. Pour les événements appelant une réponse nationale, le rôle du Ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales sera confirmé en tant que responsable unique de la gestion opérationnelle de crise.

- Du point de vue de la gouvernance de crise, les autorités publiques seront mises dans une posture de préparation en tout temps des crises qui menacent le pays, quelle qu'en soit l'origine : catastrophe naturelle, industrielle ou technologique, accidents majeurs, crise sanitaire, atteintes à l'environnement, etc. À cet effet, un Conseil National de la Protection Civile réunissant les ministres les plus directement concernés par la gestion des crises sera créé et aura la responsabilité de définir la stratégie de réduction des vulnérabilités et de réponse aux crises majeures. Il sera l'instance politique de gestion des crises majeures et de leurs suites jusqu'au retour à la normale. Un Secrétariat général permanent placé auprès du Premier ministre assurera la préparation des décisions du Conseil et à leur mise en œuvre ; à cet effet, il disposera du centre de commandement (COU) équipé et géré par la DPC.
- La politique de prévention des risques sera poursuivie et assortie de mesures d'encadrement : délimitation des zones à risques, réglementation d'urbanisme, prescriptions de construction, notamment antisismiques, normalisation des procédés et des matériaux de construction, règles de prévention des pollutions etc. Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Naturelles, le Ministère de l'Environnement devront disposer à cet effet d'un corps unique de contrôle constitué, avant 2020, d'un contrôleur par département en commençant par doter avant 2015 les départements les plus exposés aux risques d'inondation.
- La Loi sur l'État d'Urgence sera révisée afin de permettre au gouvernement de mieux répondre aux situations exceptionnelles telles que celle du 12 janvier 2010.

Données budgétaires pour 18 mois : 130 M\$ dont 75 M\$ en appui budgétaire

4.1.4 Les pôles régionaux de développement et rénovation urbaine

L'importance accordée à la reconstruction des zones dévastées ne doit pas faire oublier que le séisme a démontré la trop forte centralité de Port-au-Prince et la fragilité des territoires situés sur les failles tectoniques. Il faut donc reconstruire ailleurs, en partie du moins. Une meilleure répartition sur le territoire de la population et des activités économiques suppose la consolidation des pôles régionaux de développement reposant sur le dynamisme économique et l'intégration des dimensions de production industrielle, d'agriculture et d'organisation sociale et spatiale. Il faudra faire des choix et établir des priorités.



Dans la même perspective, il y a consensus sur la pertinence de redéployer la population de manière plus équilibrée sur le territoire. Cela signifie qu'il faut que les villes appelées à devenir des pôles de développement doivent profiter d'importants travaux de rénovation urbaine pour remplir leurs nouvelles vocations et offrir des opportunités de développement économique, créateur d'emplois et une qualité de vie à la population susceptible de les retenir en région.

Dans la région métropolitaine de Port-au-Prince un nouveau pôle de croissance et de développement serait situé dans le secteur de Cabaret dans la zone de Fond Mombin. Des efforts particuliers de coordination des interventions et un investissement massif en infrastructures, en équipements et dans la mise en place de services de bases devront y être consentis. Il faudra aussi penser aux villes satellitaires capables de désengorger la capitale tout en offrant une qualité de vie accrue aux habitants.

Les principales zones de développement sont associées à des centres urbains qui ont un rôle déterminant à jouer dans le développement économique et social de leurs régions. Certaines villes émergent du groupe depuis longtemps par leur dynamisme et l'attrait qu'elles ont toujours exercé sur la population.

La carte ci-jointe illustre les pôles de développement identifiés soit le Cap Haïtien, les Gonaïves, St-Marc, Hinche, Port-au-Prince et les Cayes. Le choix de ces villes va dans le sens de l'Histoire et d'une meilleure structuration du territoire. Ces villes rassemblent un volume important de population et comptent déjà des avantages comparatifs de développement qui leur sont particuliers, tels que leur potentiel industriel, portuaire et aéroportuaire aussi bien qu'en termes de développement agricole, agro-industriel ou touristique. Dans un premier temps, outre Port-au-Prince, la priorité portera sur les villes de St-Marc, Cap Haïtien et les Cayes et de leurs zones de rayonnement.

La construction et la gestion des grands équipements et infrastructures de production (zones industrielles, zones franches, etc.) ou en appui à la production (ports, aéroports, infrastructures énergétiques, de télécommunication, etc.) nécessiteront des investissements importants et une capacité de gestion adéquate. Le partenariat entre le secteur public et le secteur privé national et international sera nécessaire.

Le succès de l'implantation des pôles régionaux dépendra largement des incitations au développement industriel, commercial et touristique. À ce chapitre, la loi Hope II fournit un premier cadre pour utiliser les avantages comparés d'Haïti, pour mettre à profit sa main d'œuvre, la proximité du marché nord-américain et le savoir-faire de son secteur privé. Des négociations sont en cours pour bonifier les dispositions de cette loi envers Haïti et trouver d'autres moyens de faciliter l'accès au marché nord-américain.

On doit aussi trouver les moyens de concrétiser les bénéfices potentiels de l'adhésion d'Haïti à la CARICOM, des facilités disponibles auprès des organismes internationaux pour stimuler les investissements directs. De plus, la diaspora demeure un réservoir non suffisamment exploité de ressources tant humaines que financières.

Le Plan fournit une occasion de progresser dans ce domaine. À court terme, outre les négociations et les mesures légales et réglementaires, l'État haïtien veut favoriser les investissements dans ce secteur en soutenant l'installation de parcs industriels et de zones franches. Des projets bancables existent en ce sens. Ces projets à rentabilité interne seront financés par les fonds propres des entreprises nationales et étrangères et des crédits bancaires à des conditions privilégiées, étant entendu que l'État interviendra directement toutes les fois qu'il faudra mettre en place les infrastructures indispensables et assurer une répartition géographique plus équilibrée de la création d'emplois.

En outre, l'aménagement du Parc National de Milot représente un investissement pouvant avoir un impact sur le développement du tourisme en Haïti. Le Plan de développement du tourisme garde toute sa pertinence comme stimulant de l'essor des pôles régionaux. Il en est de même pour les industries d'assemblage, de textile, de la construction résidentielle et de l'agro-industrie. Ces domaines à forte création d'emplois constituent autant d'incitations pour une sédentarisation des populations dans les régions du pays.

Données budgétaires pour 18 mois :

Plans de développement régionaux et premiers travaux de préparation :

3 villes de province à 25 M\$ par ville : 75 M\$

4.1.5 L'aménagement du territoire et le développement local

L'utilisation rationnelle du territoire et des ressources nécessite la réalisation de plans et de schémas permettant la coordination appliquée des actions de développement. L'aménagement du territoire étant à la fois un processus politique et un processus technique, des plans et schémas doivent être réalisés aux principaux échelons territoriaux.

À l'échelon national du territoire, les propositions incluses dans les différents programmes de ce Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti constituent une avancée significative pour l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire et l'élaboration de stratégies régionales ciblées de développement. Les avancées sont moindres eu égard aux besoins locaux de planification du développement et de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, dans la mesure où la réalisation de plans et de schémas requiert du temps, des mesures exceptionnelles doivent pouvoir être mises en œuvre pour résoudre des problèmes actuels de développement.

La première priorité consiste à élaborer un schéma national d'aménagement du territoire, l'élaboration de stratégies régionales ciblées de développement, la réalisation de schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire et la conception de plans d'urbanisme. Ces outils sont indispensables à la coordination des actions sur le terrain, à la détermination des priorités à mettre en œuvre et à la gestion des risques.

La seconde priorité est la protection, la réhabilitation et la mise en valeur de dix zones spécifiques d'intérêt aussi bien pour le développement local que pour celui national. Il s'agit d'assurer la pérennité des grandes richesses naturelles et culturelles d'Haïti que sont les châteaux d'eau des principales rivières et bassins de recharge. La carte illustre la localisation de ces endroits.

À cet égard, le développement local s'avère un complément essentiel pour concrétiser l'aménagement du territoire. Il requiert la mise en place et l'exploitation de plusieurs infrastructures et équipements relevant de l'administration gouvernementale et des collectivités territoriales de base. Celles-ci peuvent s'effectuer en partenariat avec le secteur privé et la société civile.

La construction des routes secondaires et de voirie locale, dont les parcours, devra également être convenue en consultation avec les intervenants locaux. De plus, la réalisation de réseaux d'alimentation en eau potable, de réseaux d'assainissement (drainage / réhabilitation et construction de dégraveurs / curage des ravines) et de réseaux de collecte et de gestion des déchets solides sont prévus dans la rubrique eau et assainissement.

Pour s'assurer la participation des intervenants locaux et donner aux instances locales les moyens appropriés il faudra constituer un fonds local de développement et d'aménagement du territoire qui leur permettra de financer la mise en place graduelle des autres types d'équipements ou d'infrastructures de développement local, tels des réseaux de transport interurbains et urbains, des marchés publics, des places publiques, des équipements culturels et sportifs et des parcs et espaces verts.

Données budgétaires pour 18 mois :

Aménagement du territoire : 20 M\$

Développement local : 30 M\$

Total : 50 M\$

4.1.6 L'aménagement des bassins versants

La gestion des bassins versants doit s'effectuer dans une perspective d'aménagement du territoire et de gestion des risques pour contribuer à réduire la vulnérabilité des populations et des infrastructures et équipements. Il faut également réduire les causes des inondations en réalisant à la fois des travaux correcteurs et en changeant les pratiques néfastes en vigueur. À cet effet, les projets d'aménagement des bassins versants, de reboisement et de conservation des sols devront être conçus en association avec les communautés rurales et devront harmoniser les besoins de l'agriculture et les impératifs de la protection de l'environnement.

Une approche intersectorielle s'avère nécessaire. La mise en œuvre de ces sous-programmes devra être étroitement coordonnée pour la relance et la modernisation de la production agricole.

En effet, les travaux de protection et de correction dans les bassins versants permettront de reboiser des aires essentielles pour la protection des sols et d'apporter des corrections aux ravines et aux berges, d'endiguer des rivières et de construire des retenues collinaires pour contrôler l'écoulement des eaux et ainsi protéger les populations et les équipements et infrastructures en aval des cours d'eau. Les pratiques agricoles devront aussi être modifiées pour ne pas surcharger les écosystèmes et s'inscrire dans une perspective de développement durable.

Des mesures de réglementation de l'utilisation des sols, des prescriptions d'urbanisme et de construction accompagneront ces sous-programmes.

Étant donné que la problématique des bassins versants concerne plusieurs ministères, et que les activités afférentes sont à haute intensité de main d'œuvre, les besoins financiers sont comptabilisés sous plusieurs chapitres, notamment l'agriculture et la création d'emplois.



(credit: UNDP)



(credit: UN Photo/Logan Abassi)



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Refondation économique du pays

L'AGRICULTURE,
L'ÉLEVAGE ET
LA PÊCHE



LE TOURISME



L'ÉLECTRIFICATION



L'INDUSTRIE,
LE COMMERCE ET LA
CONSTRUCTION



4.2 La refondation économique

La refondation économique repose sur une collaboration étroite entre le secteur privé qui sera le moteur de création de richesses et l'État qui prendra toutes les mesures nécessaires pour doter Haïti d'un cadre légal et réglementaire conforme aux exigences d'un pays moderne ouvert aux investissements et mettre à disposition les infrastructures de services capables de stimuler ces investissements. L'accès au crédit est également un élément déterminant de cette refondation et les moyens doivent être pris pour que le système des institutions financières puisse répondre aux besoins.

4.2.1 La production agricole

Les enjeux de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'agroalimentaire pèsent lourdement sur la situation socioéconomique et sur l'avenir du pays. Aujourd'hui, l'agriculture demeure le plus important secteur pourvoyeur d'emplois d'Haïti : elle occupe plus de 50 % de la main-d'œuvre. L'agriculture constitue donc un des piliers de la stabilité du pays, un axe incontournable de son développement. Dans le passé, Haïti subvenait entièrement aux besoins alimentaires de sa population. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : le pays utilise actuellement environ 80 % de ses recettes d'exportation uniquement pour payer des importations de produits alimentaires. L'insécurité alimentaire est élevée et rend le pays et sa population très vulnérables face aux menaces naturelles et tout aussi vulnérables vis-à-vis de la fluctuation du prix des denrées de base sur les marchés internationaux.

La diversité des milieux liée à l'altitude, au type de sol ou de climat, entraîne une grande diversité des cultures en Haïti. Cette variété de produits est un atout. Aux plaines côtières succèdent des plateaux puis les mornes qui n'ont pas les mêmes potentiels ni les mêmes contraintes. Globalement, l'érosion de la couche fertile du sol est rapide et se produit dès que la couverture boisée ou arbustive d'une culture n'est pas reconstituée. La propriété foncière est ténébreuse et les exploitations agricoles sont généralement de petite taille, ce qui ajoute aux difficultés des agriculteurs.

Certaines pratiques agraires et des choix de cultures qui sont motivés par la dynamique des prix sur le marché des produits agricoles entraînent une réduction des couverts boisés, ce qui a pour effet d'augmenter les processus d'érosion, de réduire la qualité des sols et des zones côtières de pêche, d'accroître la fréquence et la force des inondations qui à leur tour, provoquent régulièrement la destruction d'équipements et d'infrastructures de transport qui sont stratégiques pour l'agriculture et l'économie en général; la destruction de maisons; la destruction de récoltes et des pertes significatives de terres agricoles.

L'agriculture et la structure de commercialisation des produits agricoles ont donc un impact significatif sur l'environnement du pays et sur le niveau de vulnérabilité du territoire et de sa population. Ces impacts au niveau environnemental constituent une menace à la viabilité même du territoire et l'État haïtien. Du côté de la pêche, certaines pratiques favorisent la surexploitation de certains sites et, à terme, la perte de leur potentiel.

Le paysan comme le pêcheur travaillent généralement avec des outils rudimentaires. La modernisation des équipements, lorsqu'elle est souhaitée par le paysan ou le pêcheur, nécessite un financement qui est actuellement difficilement accessible.

Les systèmes d'irrigation ne fonctionnent pas toujours de manière efficiente et sont loin de satisfaire les besoins des exploitations. Les crues endommagent ou détruisent les seuils, les canaux, les murs de protection. Les difficultés d'accès à l'énergie électrique constituent une autre contrainte commune à la majeure partie des filières. Le réseau est pratiquement inexistant en milieu rural. L'absence de routes de pénétration en bon état et l'absence d'unités de conservation et de transformation des produits sont aussi des contraintes majeures à l'approvisionnement régulier des marchés en produits bien conservés. Beaucoup de problèmes socioéconomiques sont liés à ces carences. L'économie rurale est largement une économie de subsistance notamment parce que les possibilités d'échanges commerciaux sont réduites par les difficultés et les coûts du déplacement par voie routière et par l'absence de possibilités

de conservation et de transformation. Les pertes après la récolte sont considérables. Ce ne sont pas seulement les fruits les plus sensibles qui sont affectés par ces mauvaises conditions, mais également les légumes, les tubercules et les produits de rente exportables. C'est également le cas des produits d'élevage et de la pêche dont la mise en marché souffre des mêmes carences structurelles.



Le tremblement de terre a eu pour conséquence immédiate de provoquer un exode de population de la zone urbaine de Port au Prince, de nombreuses familles s'étant déplacées en zone rurale vers leurs villages d'origine. Il en résulte que de nombreuses familles d'accueil déjà très appauvries doivent assumer une charge supplémentaire en recevant des familles déplacées totalement démunies.

L'agriculture, l'élevage et la pêche, constituent ensemble un des premiers moteurs de la relance économique et du redressement des économies régionales et locales. Le chantier de la relance de la production nationale doit assurer le soutien de ces productions.

Elle comporte en particulier les objectifs suivants : (i) une augmentation de l'offre de produits alimentaires agricoles dans le pays, à travers la disponibilité des intrants agricoles au niveau des différentes zones de production et l'amélioration des circuits de commercialisation, (ii) la définition de stratégies d'intégration des populations déplacées, (iii) l'amélioration de l'accessibilité aux produits alimentaires par une augmentation de la circulation monétaire à travers la création d'emplois dans le milieu rural, (iv) la recherche d'une intégration de la production nationale et de l'aide alimentaire et (v) la préparation de la prochaine saison cyclonique traitée par ailleurs plus globalement.

La mise en œuvre de cinq programmes est prévue :

- Un premier programme financera l'achat et la distribution d'engrais, de semences, d'instruments aratoires, de tracteurs pour les agriculteurs et d'outils et de matériels de pêche pour les pêcheurs à des prix accessibles de façon à accroître la productivité.
- Un deuxième programme financera la construction de lacs collinaires et de réseaux d'irrigation permettant la maîtrise de l'eau, composante également déterminante dans l'accroissement de la productivité des exploitations agricoles.

- Un troisième programme financera la réalisation de routes rurales désenclavant les zones d'exploitations agricoles et permettant éventuellement de réduire le nombre de spéculateurs également au bénéfice des pêcheurs et de la population en général.
- Un quatrième programme financera la recapitalisation des exploitations agricoles en donnant aux producteurs accès au crédit à des conditions et des taux acceptables. Il financera également le développement de très petites, petites et moyennes entreprises de façon à accroître la valeur ajoutée sur la production, à limiter les pertes en transformant des produits qui ne peuvent être vendus à l'état frais et à accroître les revenus des exploitants.
- Un cinquième programme financera l'amélioration des conditions d'abattage et de conservation des produits animaliers, d'élevage ou de pêche, garants de la qualité des produits et accroissant la rentabilité de leur exploitation.

Données budgétaires pour 18 mois :

Soutien à la production et distribution d'intrants agricoles

(engrais, semences, outils) : 80 M\$ dont 40 M\$ en soutien budgétaire

Bassins versants : 130 M\$

Irrigation : 15 M\$

Autres soutiens : 35 M\$

Total	260 M\$ dont 40 M\$ en soutien budgétaire
--------------	--

4.2.2 Investissements et accès au crédit

Le bon fonctionnement des circuits économiques et financiers est crucial pour le financement de la reconstruction et la relance de la croissance, seule garante de l'emploi à moyen et long termes. Le système en place avant le séisme a été durement affecté. Ses capacités, même restaurées, ne seront sans doute pas suffisantes pour répondre aux besoins de crédit en capital de risque, pour la reconstruction domiciliaire et le fonctionnement de la micro-finance.

L'augmentation nécessaire des investissements directs étrangers aura aussi besoin d'un système financier capable de répondre aux besoins des investisseurs et d'assurer la fluidité des fonds et les services bancaires et d'assurances pertinents.

Fonds de garantie

Selon un document conjoint du Ministère de l'Économie et des Finances et de la Banque de la République d'Haïti, une des conséquences du séisme du 12 janvier dernier est « la décapitalisation brutale des clients emprunteurs de Port-au-Prince et des autres villes sinistrées. »

Cela devrait donc accroître la demande de crédit de la part des clients emprunteurs existants pour se recapitaliser. On doit aussi prendre en compte les besoins des petites, moyennes et grandes entreprises qui obtiendront les marchés publics et privés de travaux.

Pour répondre à ces besoins et ainsi assurer une capacité d'exécution à la hauteur des besoins, il faut que l'intermédiation financière fonctionne au mieux.

Selon le document déjà cité, les réserves de liquidités des banques sont suffisantes puisque celles-ci pratiquent un ratio prêts / dépôts de 36 % contre une moyenne de 56 % dans la région. L'explication d'un aussi faible recyclage de l'épargne en crédit tient à l'absence de demande solvable de crédit et à la faible disponibilité de capital de risque.

Pour améliorer cette performance tout en assurant la stabilité du système bancaire, la création de fonds de garantie sera nécessaire. Il importe cependant de s'assurer que ces garanties seront offertes pour des investissements productifs et non pour sécuriser ou effacer les créances douteuses dues au séisme ou autres aléas de l'économie.

Le crédit à la reconstruction

La reconstruction du parc de logements privés va aussi nécessiter des facilités de crédit à des taux acceptables, abordables par ceux qui voudront reconstruire leurs maisons. De telles facilités sont embryonnaires à l'heure actuelle mais on peut prévoir une explosion de la demande dès que la classe moyenne qui a été durement décapitalisée, va se reloger.

Il est probable qu'il reviendra au système bancaire de fournir une large part des facilités de crédit nécessaires. Là encore, compte tenu du niveau de risque et des taux, une intervention de l'État et des bailleurs de fonds sera nécessaire sous forme de fonds de garantie et autres pour satisfaire à la demande.

Les modalités restent à définir entre les interlocuteurs nationaux et internationaux, mais des solutions devront être trouvées et mises en place dans les meilleurs délais pour limiter les effets néfastes d'une crise majeure de l'habitat dans les zones dévastées, mais également à la taille du pays si on souhaite voir se concrétiser la déconcentration de la population sur le territoire.

Plusieurs formules peuvent être envisagées selon le statut du propriétaire des terrains et des constructions, parmi lesquelles la mise en place par le système bancaire haïtien de prêts à taux zéro garantis par l'État et rémunérés selon un taux conventionnel négocié entre l'État et les banques. Il s'agirait d'un système de place ouvert à l'ensemble des banques inscrites en Haïti auprès desquelles chaque emprunteur aurait la possibilité de présenter son dossier à la banque de son choix.

L'octroi de ces prêts serait subordonné à l'application des normes minimales de reconstruction et leur montant calculé en fonction du revenu des emprunteurs. Ce dispositif nécessiterait des financements pour la couverture de la bonification des taux d'intérêt et la constitution de fonds de garantie. Cette proposition consoliderait la reconstitution proposée par ailleurs d'un dispositif d'identification des biens fonciers (cadastre et registre foncier). Elle permettrait de créer dans la durée une demande pour les entreprises et artisans du secteur du bâtiment avec un fort impact en termes de création d'emplois.

La Micro-finance

Les institutions de micro-finance (IMF) ont été durement touchées. Leur capacité à répondre aux besoins des 200 000 familles et micro-entrepreneurs qui dépendent d'elles pour leurs besoins de financement est aussi gravement atteinte.

Pourtant la création et le maintien d'emplois pour un large secteur de la population dépendent du dynamisme de ces institutions. Le document MEF-BRH propose les solutions suivantes :

Les mesures suivantes doivent être considérées de manière séparée pour ce secteur :

1. Octroi de dons humanitaires aux micro-entrepreneurs qu'on arrivera à retracer, en vue notamment de leur permettre : (i) de faire face à leurs besoins de consommation immédiats ; et (ii) de reconstituer leurs actifs fixes et circulants, en complément des microcrédits qu'ils devraient recevoir des IMF. La distribution de tels dons devrait logiquement s'appuyer sur les IMF elles-mêmes, de façon à bénéficier de leur connaissance des bénéficiaires et de leur capacité à les atteindre à travers leur réseau.
2. Établissement de fonds de garantie partiels destinés à relancer le microcrédit aux clients des zones touchées par le séisme et répondant aux spécificités propres à la micro finance, fonds répondant toutefois à la même logique que celle des fonds à développer pour le système bancaire. Ces fonds de garantie viseraient aussi bien les crédits futurs que le refinancement de crédits existants avant le séisme.
3. Établissement de mécanismes de recapitalisation des IMF, prévoyant notamment le rachat de portefeuilles de créances en souffrance par un fonds ou une entité financière dédiée à cette fin. Pour Haïti, il serait toutefois indiqué d'envisager que le recouvrement des créances rachetées des IMF soit confié à ces mêmes entités sur base de commissions liées aux sommes effectivement recouvrées, de façon à bénéficier au mieux de leur expérience dans le domaine.
4. Établissement de fonds de garantie ou autres formes d'assurance couvrant les risques futurs liés à l'avènement de catastrophes naturelles ou autres chocs externes à l'activité des IMF.

L'investissement privé

Les investissements directs étrangers et nationaux seront déterminants pour assurer la relance de l'économie haïtienne. L'État s'engage à favoriser ces investissements par la révision du cadre légal et financier régissant les investissements dans les secteurs de la production, de la transformation, de la distribution et des services. Une politique d'incitation adéquate sera aussi élaborée pour favoriser notamment l'implantation d'industries manufacturières, de zones franches, de parcs industriels et de zones de développement touristique.

Un ensemble de mesures incitatives seront mises en place pour l'instruction diligente des dossiers et la facilitation des investissements. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Centre de Facilitation des Investissements sont à pied d'œuvre pour avancer dans ces domaines.

Le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti préconise notamment le développement de pôles régionaux et la mise en place d'infrastructures de transport, énergétiques et industriels ainsi que de services marchands. Pour la mise en place de tels équipements et infrastructures (ports ; aéroports ; centrales de production d'énergie électrique ; parcs industriels ; systèmes d'alimentation en eau potable ; etc.), la stratégie nationale consistera entre autres à faire appel aux investissements privés étrangers et nationaux et, lorsque requis, à la mise en place de partenariats public-privé (PPP) selon des modalités inspirées de l'approche dite BOT (Build, Operate and Transfert). Dans un tel cas, le but sera de mobiliser le plus rapidement possible les sources d'investissements pour la livraison de réalisations « clefs en main ».

Les modèles de partenariat public-privé (PPP) diffèrent selon leurs grands objets : grandes infrastructures productives, grands équipements sociaux, projets de développement économique. À l'intérieur de ces grands objets, des principes/objectifs structurants doivent être poursuivis afin d'assurer la convergence et la cohérence des actions.

Indications budgétaires pour 18 mois :

Subvention au taux hypothécaire et micro finance : 50 M\$

Fonds de garantie : 350 M\$

Total 400 M\$*

*non comptabilisé car objet de partenariats spécifiques avec des institutions financières privées

4.2.3 Le secteur privé

Le secteur privé s'accorde sur le fait que l'économie haïtienne doit être avant tout agricole et décentralisée, soutenue par des centaines de milliers de PME réparties dans des pôles géographiques de développement et de production, qui bénéficieront de l'appui de l'État haïtien et de la communauté internationale. Ces pôles de développement se concentreront sur les cinq filières proposées par la Commission Présidentielle sur la Compétitivité, et soutenues par le Président de la République et son gouvernement, soit l'agriculture, l'élevage, le textile, le tourisme et le logement/le développement urbain. Ces priorités identifiées avant le séisme n'ont pas été modifiées par la catastrophe et restent les filières de prédilection pour le développement du pays.

Selon une étude récente, plus de 75 % des pertes du secteur privé, estimées aujourd'hui à près de 2 milliards de dollars, se retrouvent au niveau des PME. Ces entreprises, généralement dans le secteur dit « informel », étaient déjà décapitalisées par l'absence d'accès à des crédits à des taux supportables. Il faut donc aider les entreprises haïtiennes à surmonter leur perte, notamment en leur fournissant des prêts palliatifs pour couvrir leurs obligations immédiates. Cette assistance devra aussi inclure un effort de formalisation élargissant l'assiette fiscale du pays afin d'augmenter les recettes de l'État.

Dans un premier temps, le secteur privé prévoit la création de quelques 500 000 emplois, en particulier à travers le renforcement et la création des petites et moyennes entreprises, notamment dans la

construction et l'agriculture. Pour atteindre ces objectifs, la reconstruction d'Haïti devra être inclusive et favoriser l'emploi de la main d'œuvre et des entreprises locales, ainsi que la production locale, quelle que soit la source de financement.

Afin de favoriser les entreprises locales et les aider à faire face au défi de la reconstruction, un fonds de garantie devra être établi pour les petites et moyennes entreprises afin de fournir des crédits à court et moyen terme à des taux tolérables.

La création des pôles de développement est urgente, faute de quoi l'hypertrophie de Port-au-Prince risque non seulement de perdurer mais aussi d'augmenter. Un développement harmonieux du pays passe par un développement des régions et des entreprises à travers tout le territoire. Les pôles de développement, en plus de Port-au-Prince, ont été identifiés comme suit : au Nord, l'axe Cap Haïtien–Ouanaminthe pour le tourisme, le textile et l'agriculture ; la région des Gonaïves pour l'agriculture et le tourisme ; le Sud pour l'agriculture, le textile et le tourisme.

Le Gouvernement devra faciliter la création de ces pôles par des accords commerciaux et une politique monétaire favorable. De plus les infrastructures nécessaires en termes de routes, ports et aéroports devront être construites comme colonne vertébrale du développement de ces pôles.

Les lois sur le travail devront être modernisées ; et les efforts en cours sur la modernisation du secteur des affaires et les investissements devront s'accélérer.

Le manque de clarté quant aux titres de propriétés est un obstacle majeur à l'investissement privé et décourage les prêts bancaires. La création d'un cadastre est une condition sine qua non à un apport massif d'investissements.

Des efforts immédiats doivent être entrepris par le gouvernement et le secteur privé pour élargir l'assiette fiscale afin que les revenus fiscaux passent du taux actuel avant le séisme de 9 % vers un taux de 16-18 %. Cela ne pourra se faire qu'avec un dialogue renforcé entre les pouvoirs publics et le secteur des affaires et une participation plus grande de ce dernier dans les décisions, notamment sur la création des pôles de développement et leur gestion.

4.2.4 L'accès à l'électricité

L'accès à l'électricité constitue une contrainte majeure pour le développement économique et la qualité de vie des citoyens. Des progrès importants ont été réalisés au cours des quatre dernières années, principalement pour desservir Port-au-Prince.

À la suite du tremblement de terre du 12 janvier dernier, les capacités de production, de transport et de distribution d'énergie électrique existantes ont elle-même été fortement diminuées dans les zones sinistrées, y accroissant un besoin déjà grand. Les travaux de réhabilitation des infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie électrique ont rapidement été lancés à la suite du séisme de sorte que plusieurs zones sinistrées ont déjà été réalimentées. La priorité dans le temps est de remettre en état les centrales affectées et de réparer le réseau de transport et de distribution.

Au-delà de cette récupération, le développement du pays exige que l'accès à l'électricité soit généralisé dans les pôles régionaux pour desservir la population croissante et pour répondre aux besoins du développement économique.

Des investissements conséquents seront nécessaires pour accroître la production d'électricité, interconnecter le réseau national de transport et améliorer le réseau de distribution dans les chefs-lieux de département et dans les zones industrielles et touristiques.

La réhabilitation et le développement de la capacité de production devront se faire sur plusieurs fronts. Parmi les besoins et projets qui sont déjà identifiés, on trouve : la réhabilitation de la centrale de Péligre,

la construction du barrage hydroélectrique Artibonite C-4 et la réhabilitation des centrales de Sault Mathurin et de Caracol Nord.

Des centrales thermiques devront être construites et mises en opération dans les zones où l'hydroélectricité n'est pas disponible et aux besoins suscités par les activités économiques notamment dans les zones franches et les pôles de développement).

L'accroissement de la capacité et de l'efficacité du transport de l'énergie repose principalement sur la réhabilitation de réseaux existants endommagés durant le séisme et sur le développement d'un réseau national de transport d'énergie. La réhabilitation du réseau devra accorder la priorité aux zones sinistrées de la région de Port-au-Prince, de l'axe Léogâne-Petit Goâve et du département du Sud alors que son développement devra être orienté de manière à favoriser l'alimentation des zones de croissance actuelles et potentielles du pays. Dans la zone de Port-au-Prince, la construction de la sous-station de Tabare constitue un équipement incontournable dans la stratégie d'accroissement de la capacité de transport d'énergie.

La réhabilitation des réseaux de distribution d'énergie électrique situés dans les principales zones affectées par le séisme doit être poursuivie à court terme. Toutefois, afin de contribuer à la relance de l'activité économique en région, au développement d'économies régionales et locales et à la création d'emplois partout sur le territoire, il faudra développer les différents réseaux locaux de distribution d'énergie électrique pour alimenter des secteurs porteurs et des secteurs où des niveaux de rentabilité de la clientèle sont favorables et pour satisfaire des besoins de base de la population.

Un effort significatif devra être aussi apporté à la gestion adéquate du réseau de distribution. Le phénomène des branchements illégaux devra être contenu et réduit à son minimum et la maintenance des réseaux devra être adéquate afin de réduire les pertes techniques.

L'augmentation de la capacité de production et une certaine amélioration du transport et de la distribution ont cependant eu des répercussions importantes sur le budget national qui doit prendre en charge une part importante des coûts du pétrole nécessaire à la production de l'énergie. Il est impératif de revoir les coûts de production de l'électricité pour l'équilibrer avec la capacité de payer des consommateurs industriels, commerciaux et touristiques ainsi que pour la consommation individuelle.

Ici aussi, les partenariats publics-privés et le recours à la formule B.O.T. devront être utilisés pour fournir une part importante des investissements requis.

Données budgétaires pour 18 mois :

Remise en état : 57 M\$ pour remise en état dont 20 M\$ en soutien budgétaire

Trésorerie : 100 M\$ dont 70 M\$ en appui budgétaire

Total	157 M\$ dont 90 M\$ en soutien budgétaire
--------------	--

4.2.5 Le rôle de la diaspora

La diaspora s'est mobilisée au lendemain du séisme pour apporter sa contribution à l'effort de secours d'urgence. Cette solidarité va maintenant beaucoup plus loin.

De nombreuses rencontres, séminaires et forums ont eu lieux aux États-Unis, au Canada et en Europe. Le Gouvernement a participé à plusieurs de ces rassemblements.

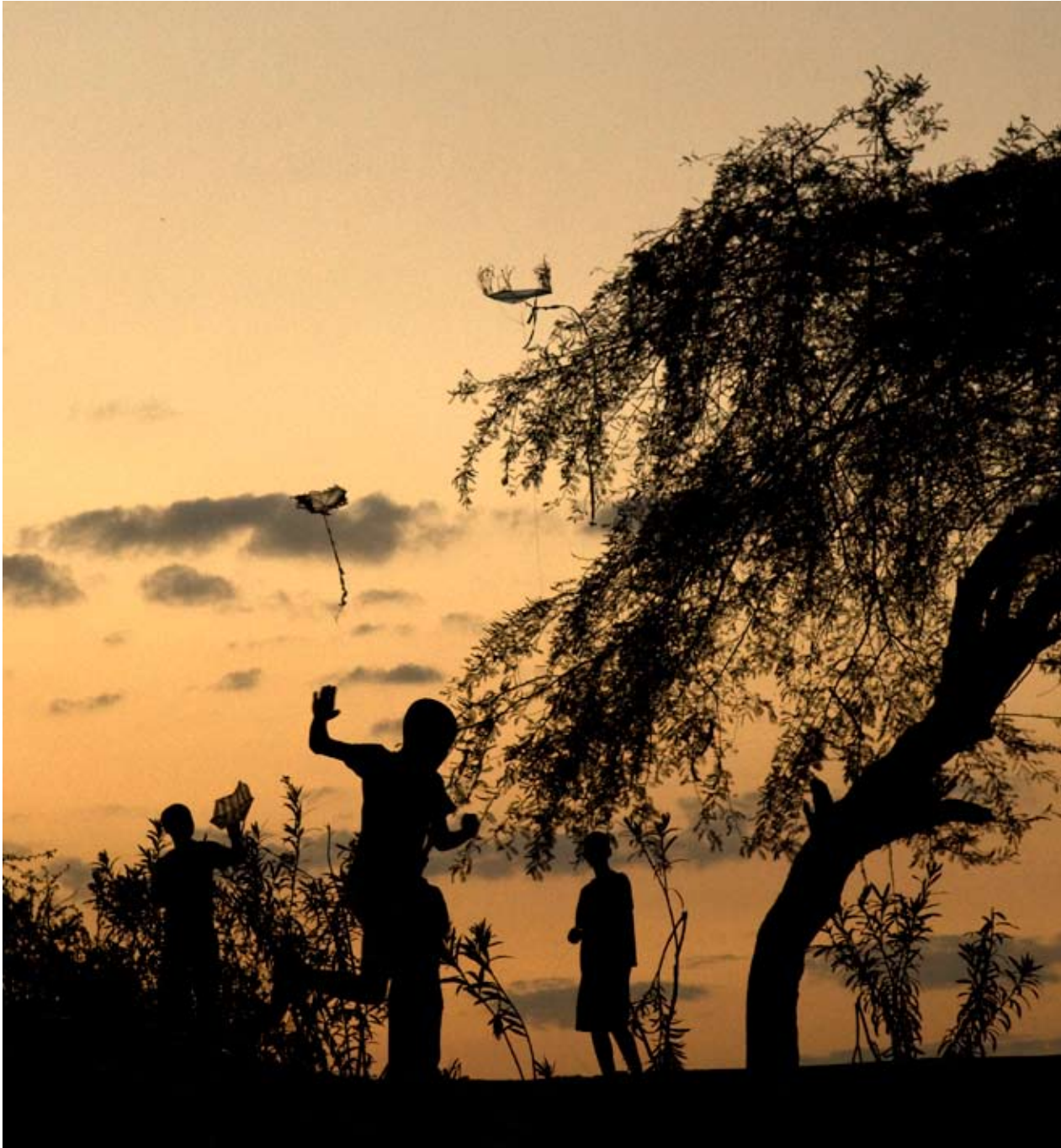
Lors du Forum organisé sous le patronage de l'Organisation des États Américains (21 et 22 mars 2010), la diaspora a reconnu et appuyé les efforts du Gouvernement et du secteur privé pour le relèvement et la reconstruction du pays. Ce rassemblement largement représentatif a proposé une série de recommandations portant sur tous les aspects du PPARDN, avec une insistance particulière sur le développement économique.

Tous conviennent que la diaspora a un rôle important à jouer dans la reconstruction du pays et qu'il faut trouver les moyens pour mettre les compétences des Haïtien et Haïtiennes vivant à l'étranger au service de ce devoir de refondation.

Il faut également trouver des formules pour que les transferts d'argent de la diaspora vers Haïti deviennent des sources d'investissements pour le développement économique et social.

La réflexion doit se poursuivre et le dialogue amorcé suite au tremblement de terre doit se transformer en une recherche active de solutions et de mécanismes de contribution.

Il reste beaucoup à faire mais il faut saisir cette opportunité au moment où le pays a besoin de mobiliser toutes les ressources disponibles.



(credit: UN Photo/Pasqual Gorriz)



(credit: UN Photo/Sophia Paris)



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Refondation sociale du pays

ÉDUCATION, SANTÉ
ET LOGEMENT



PROTECTION SOCIALE
ET RÉDUCTION DE LA
VULNÉRABILITÉ



SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE, EAU
ET ASSAINISSEMENT



4.3 La refondation sociale

La refondation sociale est un impératif pour l'émergence d'Haïti. Dans cette perspective, la priorité absolue du Plan d'action est de répondre aux besoins des populations sinistrées, celle vivant dans des camps de fortune, celle qui s'est déplacée dans les différentes régions du pays, les blessés et les handicapés qui nécessitent des soins appropriés, la population qui a perdu son emploi et qui n'est plus en mesure d'assurer sa subsistance.

4.3.1 Logement de la population : temporaire et permanent

Le relogement temporaire et permanent de la population déplacée par les répercussions du séisme est un défi de taille. À ce jour il reste quelques 1,2 million de personnes dans 460 camps spontanés de plus de 25 familles. De ce nombre, quelques 250 000 personnes vivent dans 21 des camps spontanés qui présentent des risques élevés pour le bien être et la sécurité de leurs habitants. Des études sur les zones d'origine de ces personnes révèlent que plus de la moitié des habitations dans ces zones peuvent être réparées, avec un soutien en terme de kit de reconstruction. Il est donc prévu que plus de 100,000 Port-au-Princiens devront être transférés au plus tôt dans des sites plus convenables.

Le gouvernement a identifié cinq sites qui doivent être aménagés en toute urgence afin de pouvoir accommoder 100 000 personnes ou plus si nécessaire. Dans un premier temps, des abris provisoires devront y être installés. Il est cependant prévu que ces sites deviennent de nouveaux quartiers permanents où les abris seront graduellement remplacés par des habitations permanentes et des infrastructures et services de base durables. Il est impératif que le plus grand nombre des 21 sites susmentionnés soient évacués avant la saison des pluies et certainement avant la saison cyclonique. Pour les habitants des autres camps, plusieurs initiatives seront prises visant à améliorer la situation des camps, à continuer d'identifier de nouveaux sites plus adéquats ou, lorsque c'est possible, les inciter à rentrer chez eux. Un accompagnement dans cette démarche serait alors fourni.

Une assistance technique sera fournie aux autorités locales sous forme d'équipes pluridisciplinaire notamment pour l'urbanisme, le régime foncier, ainsi que le contrôle de la qualité des matériaux de construction. Un fonds de sécurisation sera également créé pour soutenir les efforts de reconstruction des communes et des quartiers. D'autre part une assistance financière sera accordée qui inclura des mécanismes d'accès à des prêts, par la création d'un fonds de reconstruction du logement.

Données budgétaires pour 18 mois

Aménagement de nouveaux sites :	140 M\$*
Fonds de reconstruction et autres activités :	155 M\$ **

Total	295 M\$
--------------	----------------

*pas comptabilisé car déjà prévu par les acteurs humanitaires et militaires

** pas comptabilisé car inclus sous chapitre « Relance des circuits économiques et financiers »

4.3.2 La création d'emplois à haute intensité de main d'œuvre

En vue d'atténuer les effets négatifs de la catastrophe sur le niveau de vie de la population, en particulier des femmes qui forment la majeure partie du secteur informel de l'économie, il est nécessaire d'engager au plus tôt des programmes de création massive d'emplois. Ces programmes doivent viser non seulement les zones sinistrées mais également celles qui accueillent les personnes déplacées et plus largement l'ensemble du territoire dans un souci d'équité et afin d'éviter de nouveaux mouvements de population.

Au-delà de ses effets économiques, cette création d'emplois répond à un souci de placer le plus rapidement possible la nation haïtienne dans la voie du relèvement et de raccourcir autant que possible une phase humanitaire vitale mais qui risque de mettre une large couche de la population en situation de dépendance. Créer des emplois d'utilité publique redonne un sens et une dignité pour tout Haïtien qui souhaite pouvoir subvenir à ses besoins par le fruit de son travail.

La situation actuelle offre de nombreuses opportunités de travaux à haute intensité de main d'œuvre. Cela concerne les activités en milieu rural à travers la réhabilitation des infrastructures de production (systèmes d'irrigation, pistes agricoles) et l'aménagement des bassins versants (reboisement, établissement de parcelles fourragères, travaux de correction de ravines dans les zones périurbaines, arboriculture fruitière). Les programmes d'entretien routier répondent également à cet objectif selon la méthodologie qui a été utilisée depuis plusieurs années par le fonds d'entretien routier et selon un calendrier qui doit être accéléré. Les petites infrastructures communautaires (chemins, sentiers, passerelles, magasins et centres communautaires, petits réservoirs d'eau et tuyaux d'alimentation, etc.) et urbaines (pavage de voirie, placettes, curage de réseaux d'assainissement) sont également dans cette logique, de même que les projets de nettoyage et de recyclage de matériaux générés par l'effondrement d'immeubles dans les zones les plus touchées par le séisme.

Le potentiel de création d'emplois est considérable. Ainsi le seul programme proposé par le MARNDR représente un potentiel de création d'emplois d'environ 40 millions de personnes/jour.

Cette création d'emplois doit se faire dans le respect d'un certain nombre de principes: (i) au-delà de l'emploi direct, le choix des investissements doit tenir compte de leur intérêt économique et social ainsi que de leur viabilité, (ii) une attention particulière doit être portée à l'appui et la responsabilisation des structures locales en position de maîtrise d'ouvrage, (iii) les travaux doivent être bien organisés et supervisés par des professionnels, afin de ne pas donner aux travailleurs et à la population en général l'impression négative que l'on peut gagner de l'argent en s'engageant dans une activité sans utilité ou mal conduite, (iv) le salaire payé doit être décent tout en évitant de faire concurrence à ceux payés sur le marché régulier pour ne pas alimenter une migration de la force de travail en dehors de ses activités courantes, (v) il est fondamental que les enfants haïtiens soient protégés du travail infantile, surtout des formes les plus nocives (respect des droits fondamentaux et standards internationaux de travail) pendant les premières étapes de la reconstruction compte tenu des tentations qui surgissent pendant que les habitants reconstruisent leur vie, (vi) les familles qui assistent des personnes handicapées devront recevoir une attention prioritaire pour leur permettre d'assumer leur responsabilité (vii) les femmes qui ont subi le plus fortement les contrecoups du séisme devront être recrutées en priorité.

La création d'emplois ne concerne pas que des travaux. Elle intéresse également des projets tels que la constitution d'un état civil, la réalisation du cadastre, les enquêtes à mener par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale (ONPES) et d'autres structures, qui sont tous à haute intensité de main d'œuvre avec une bonne répartition sur le territoire. La réalisation de ce type de projet doit recevoir une attention prioritaire.

L'État a un rôle prépondérant à jouer dans la relance de l'emploi à travers les activités HIMO dans cette première phase de relèvement du pays, et devrait pouvoir employer quelques 200 000 personnes. Un nombre équivalent d'emplois HIMO devrait pouvoir être créés par les autres acteurs internationaux et nationaux.

Données budgétaires pour 18 mois :

200 000 personnes en moyenne employées par le Gouvernement :

200 M\$ dont 50 M\$ en soutien budgétaire

200 000 personnes employées par autres acteurs :

200 M\$

Total

400 M\$ dont 200 M\$ déjà identifiés

Reste

200 M\$ dont 50 M\$ en soutien budgétaire

4.3.3 Protection sociale

L'amélioration des conditions de vie immédiates et futures, de l'état de santé et de productivité des Haïtiens et Haïtiennes dépendra en bonne partie de la capacité du secteur social à répondre aux besoins immédiats tout en intégrant simultanément une transformation du rôle de l'État dans ces secteurs, sur le moyen et le long terme. L'accès aux services de bases ne doit plus être pensé comme une simple dépense mais comme un investissement en capital humain, un aspect critique pour le redressement et la croissance économique en Haïti, en plus d'être essentielle pour le bien-être des Haïtiens. L'accès aux services de base doit être considéré comme un moteur de la refondation d'Haïti en parallèle à l'attractivité économique des régions et la déconcentration des services. À cet égard, les secteurs sociaux doivent devenir les vecteurs d'un vrai partenariat public-privé, avec un État qui pilote, harmonise, suit la performance des actions de santé et d'éducation au niveau local, tout en accroissant lui-même son rôle en parallèle avec sa capacité de mobiliser ses propres ressources et de les dépenser. En fin de compte, reconstruire Haïti différemment nécessite une attaque directe contre l'insécurité alimentaire qui affecte 40 % des ménages et la pauvreté extrême ; d'où le besoin de s'intéresser au ménage en tant que tel, en investissant dans le capital humain de ses enfants, en protégeant le revenu (la consommation, notamment alimentaire, et l'accès aux services de base) et en offrant de l'emploi.

Il faudra aussi tenir compte de la vulnérabilité accrue de milliers de femmes qui ont perdu leur emploi ou encouru des pertes importantes surtout dans le secteur informel ; les dizaines de milliers de jeunes qui ne vont plus à l'école, et plus de 100 000 enfants sans protection familiale suite au séisme, avec tous les risques potentiels de violence et d'exploitation. Il y a aussi les milliers de nouveaux handicapés qu'il faudra aider dans leurs efforts de réinsertion. Un système de protection sociale de base devra être mis en place et testé durant cette première phase du relèvement du pays. À ce compte, les systèmes existants seront renforcés par la fourniture directe de service de base aux familles nécessiteuses à travers des partenariats avec les opérateurs privés.

Données budgétaires pour 18 mois :

Campagne d'alphabétisation :	30 M\$ en soutien budgétaire
Appui aux associations des zones affectées et des zones accueillant des déplacés pour des initiatives communautaires :	10 M\$
Création d'un système de protection social de base :	10 M\$
Autres :	20 M\$
Appui aux associations des zones sinistrées et des zones d'accueil des déplacés	23 M\$*
Total	70 M\$ dont 30 M\$ en soutien budgétaire

* financés par des opérateurs privés

4.3.4 Relèvement du secteur de la culture

Le choix de la culture comme thème central dans le discours de lancement des travaux d'ateliers sectoriels du Chef de Gouvernement témoigne de la volonté de l'Etat de souligner l'impérieuse nécessité de prendre en compte cet élément dont la marginalisation a fait échouer pendant de nombreuses années les programmes d'appui au développement dans pratiquement tous les pays. S'il faut donc aider à refonder le pays, il est donc indispensable que la culture soit un élément moteur qui, comme d'autres secteurs clés de la vie nationale, contribue de façon non négligeable à la croissance économique. Il s'agit, tenant compte du contexte d'échanges mondialisés, de créer les conditions permettant le développement effectif d'un marché des biens et services culturels qui favorise la pluralité des expressions tant sur le plan de la créativité que de l'expression des savoir-faire et pratiques d'horizons divers.

Il conviendra de s'attacher à favoriser à travers le pays la création d'infrastructures de biens et services culturels, à aménager le territoire dans le respect du caractère patrimonial spécifique à différents sites. En outre, dans le cadre de la politique de décentralisation, le renforcement institutionnel visera spécifiquement les collectivités territoriales, pour l'élaboration d'une politique culturelle et des mécanismes de mise en œuvre dans les régions.

D'abord, l'accent sera mis sur les secteurs des industries créatives nourries de la création et du patrimoine, secteurs dans lesquels Haïti possède des atouts non négligeables en ayant soin d'éviter d'ignorer les activités connexes. Ensuite, prendre en compte essentiellement les biens culturels protégés par la propriété intellectuelle. Enfin, ouvrir au fur et à mesure d'autres branches de la culture à l'économie.

Ce choix oblige à encourager le développement d'activités économiques qui mettent en valeur les productions intellectuelles et les savoirs faire traditionnels. A cet effet, des mesures d'incitation à la relocalisation ou à l'implantation dans des zones ayant un bon potentiel culturel s'avèrent nécessaires. Outre le développement de l'entrepreneuriat culturel local, il convient de créer les conditions favorables à la constitution et à l'exploitation d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle qui sont la matière première des productions de l'esprit comme de certains pans des traditions.

Les créations contemporaines prennent une valeur marchande importante quand le marché établit de façon conséquente la renommée des créateurs. Dans certains domaines de création, le passage dans le giron du patrimoine accroît de manière exponentielle la cote des productions artistiques. D'un côté, il importe donc de mettre en place des outils d'incitation qui favorise sur le marché des biens et services culturels l'essor de la production intellectuelle. De l'autre, l'encouragement à la constitution de patrimoine culturel. Voilà les deux leviers qui participent de la structuration du marché autour du soutien à la création et de la valorisation du patrimoine culturel.

L'intégration de la culture dans la vie économique en dehors de la promotion des produits culturels est guidée non seulement par le souci de faire fructifier la créativité, l'imaginaire et les investissements des entrepreneurs culturels, mais aussi à préparer l'introduction en force de la société haïtienne dans l'économie de l'immatériel. Il s'agit de sortir l'économie nationale du giron pesant du négoce pour l'ouvrir sur des secteurs ayant un fort taux de plus-value. Ce renforcement mettra donc l'accent sur des activités à forte densité intellectuelle en vue d'animer l'économie du pays avec ce qui fait notre force à savoir nos talents artistiques la richesse de notre patrimoine culturel.

Tout cela suppose que l'Etat envoie de signaux clairs démontrant sa volonté de contribuer à faire du secteur culturel un domaine économique viable et enviable.

Les grandes lignes de la stratégie de relèvement consistent à (1) mettre en place et faire fonctionner un système de gestion culturelle qui assure à la fois à l'État la capacité d'exercer ses fonctions d'observation, de contrôle et de régulation d'une part et d'autre part d'assurer l'accessibilité à tous aux moyens de production et aux biens culturels ; (2) garantir par des financements et l'aménagement d'un cadre légal appropriés le développement des industries culturelles ; (3) assurer par le programme d'éducation culturelle à l'école la promotion des valeurs de notre patrimoine et à favoriser l'Intégration d'Haïti aux régions du monde en promouvant l'échange et la coopération culturelle.

3. Tableau résume des besoins à très court terme (6 mois), court terme (18 mois) et moyen terme (3 ans) – Besoins en milliers M\$:

Très court terme	60 M\$
Court terme	100 M\$
Moyen terme	40 M\$
Total	200 M\$

4.3.5 Éducation : rentrée scolaire, construction des écoles

Les acteurs de l'éducation devront travailler dans l'urgence tout en construisant de nouvelles bases pour un système qui devra devenir plus efficace et équitable. L'objectif du gouvernement dans le long terme doit demeurer un accès gratuit et universel à l'éducation primaire. A cet égard, l'appui aux cantines scolaires est un outil indispensable pour assurer la présence à l'école, et relancer les ménages les plus vulnérables après la crise. Cet effort devra se conjuguer dès que possible à un filet social qui reste à créer.

La relance des activités scolaires sur le très court terme est l'une des grandes priorités de l'État. Il s'agit à travers la stratégie élaborée par le MENFP, et en concertation étroite avec le secteur privé de :

- Garantir le retour à l'école en toute équité des élèves des trois départements directement affectés et de ceux qui ont migré vers les autres départements ;
- Fournir un appui à la scolarisation de tous les enfants fréquentant les structures scolaires existantes ;
- Apporter le soutien et l'encadrement nécessaire aux enseignants et aux autres personnels de l'éducation ;
- Appuyer le redémarrage de l'enseignement supérieur et technique ;
- Préparer la rentrée scolaire prochaine ;
- Poursuivre la démarche de l'éducation pour tous.

De façon concrète, il convient :

- d'organiser l'accueil des élèves dans les départements directement touchés et dans ceux qui le sont indirectement par l'établissement de plus de 4 000 abris temporaires.
- de mettre en place des paquets distincts pour chacune des catégories d'acteurs (élèves, enseignants, directions des établissements), incluant la fourniture d'une assistance psychosociale. À titre d'illustration, à très court terme, les charges scolaires seront prises en charge par l'État.
- de fournir un appui spécifique au secteur de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur qui a été particulièrement affecté, de procéder à des adaptations du calendrier scolaire, des curricula et des systèmes d'évaluation et de fournir les équipements et les moyens nécessaires à ce démarrage.
- de mettre en place les bases de la reconfiguration du système éducatif ;
- de reconfigurer l'offre de formation.

Données budgétaires pour 18 mois :

Structures d'accueil provisoires (4 000) :	70 M\$ dont 20 M\$ en soutien budgétaire
Équipements :	60 M\$
Fournitures :	20 M\$
Appui au fonctionnement de 5 000 écoles non publiques dans les zones affectées et de plus de 16 000 indirectement affectées :	
	50 M\$ dont 20 M\$ en soutien budgétaire
Cantines scolaires pour 2,2 millions d'enfants :	210 M\$ dont 80 M\$ en soutien budgétaire
Soutien à l'enseignement professionnel et supérieur :	60 M\$ dont 30 M\$ en soutien budgétaire

Total	470 M\$ dont 150 M\$ en soutien budgétaire
--------------	---

4.3.6 Santé, sécurité alimentaire et nutrition, eau et assainissement

La santé

La phase de relèvement du secteur de la santé requiert une concentration des efforts sur l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins de santé primaire, avec un accent sur des interventions à haut impact et moindre coût ciblant la santé maternelle et infantile, y compris la prise en charge de la malnutrition chronique et aiguë. De plus, des soins spécialisés doivent être fournis, y compris pour assurer le suivi des patients qui ont subi des interventions chirurgicales majeures telles des amputations. L'extension des services de santé passe par une diminution des barrières financières, en particulier pour les anciens et nouveaux groupes vulnérables.

Les acteurs internationaux devront continuer de travailler sous la supervision et la coordination du Ministère de la Santé Publique et de la Population, pour assurer une remise sur pied aussi rapide que possible d'un système amélioré de fourniture de soins et de surveillance. Des stratégies cohérente et concrètes entre les nombreux acteurs dans le domaine de la santé et de la nutrition, ainsi qu'une étroite collaboration de tous, sous la direction du MSPP, sont nécessaires pour assurer un accès meilleur et équitable aux services de base, et donner les moyens au ministère de réguler efficacement le système.

C'est dans ce contexte que, pour assurer une couverture sanitaire optimum, le MSPP compte innover le partenariat avec le secteur privé qui consistera à consolider les acquis existants avant le séisme et à mettre à profit les capacités de délivrance de soins des opérateurs privés à travers de nouveaux programmes de prise en charge par le biais des réseaux de prestataires de soins organisés. Ces programmes viseront aussi en même temps la recapitalisation des opérateurs privés qui devront assurer la relève des systèmes mis en place pendant la période d'urgence. Les sommes importantes déjà mobilisées à travers l'appel humanitaire d'urgence ne couvrent qu'une petite partie des besoins réels pour le relèvement de ce secteur, y compris la reconstruction ou la réhabilitation de certaines infrastructures détruites et la construction d'hôpitaux de référence et de centres de santé à travers le pays, nécessaire à la politique d'aménagement du territoire prônée par le Gouvernement. Il faudra mieux reconstruire 30 hôpitaux sur les 49 qui existaient dans les 3 régions affectées par le séisme, ainsi que les infrastructures étatiques et de formation. Il s'avère également impératif de lancer la construction de huit hôpitaux de référence dans les chefs-lieux des départements, à commencer par Port-au-Prince, Cap Haïtien, les Cayes et Jacmel. Les projets déjà en cours tels que la planification d'un hôpital de référence aux Gonaïves, qui s'intègrent dans la politique d'offre de services renforcée et sur une base géographique déconcentrée, devront être poursuivis et accélérés. Dans le court terme, il s'agit également d'investir massivement dans le renforcement des ressources humaines et l'équipement afin d'assurer un meilleur accès à un nombre accru de personnes. Il va falloir aussi renforcer la gestion des intrants et médicaments essentiels.

Données budgétaires pour 18 mois :

Réhabilitation et reconstruction :	170 M\$
Renforcement ressources humaines en santé :	30 M\$ en soutien budgétaire
Équipement santé :	70 M\$
Intrants et médicaments santé :	70 M\$
Recapitalisation des opérateurs privés par la prise en charge des familles sinistrées	20 M\$ dont 10 M\$ en soutien budgétaire
Divers :	30 M\$ dont 20 M\$ en soutien budgétaire
Total	390 M\$ dont 120 M\$ en soutien budgétaire



Données budgétaires pour 18 mois :

Total	140 M\$ dont 35 M\$ en appui budgétaire
--------------	--

La stratégie de relèvement et de reconstruction pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement s'articule autour de la stratégie sectorielle existante. Il est important d'améliorer dans le court terme (12 à 18 mois) la gestion des déchets solides de manière à accroître la qualité de vie en assurant la collecte et la mise en site de plus de 200 000 m3/mois de déchets solides dans la capitale et des dix agglomérations

urbaines les plus importantes. La priorité sera accordée à la mise en place de 8 sites de décharges pour la desserte effective de la zone métropolitaine et des 10 agglomérations urbaines regroupant une population de 5 millions d'habitants.

De plus, il faudra assurer la cessation progressive de la fourniture précaire des services de base temporaire pour, sur une période de 3 ans, assurer la construction d'un système d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans le pays en favorisant les technologies à faible coût et socialement adaptées. Les objectifs à atteindre sont : une couverture en eau potable de 60 % en zone métropolitaine et de 73 % dans les autres agglomérations urbaines et en milieu rural ; une couverture en assainissement de 58 % en zone métropolitaine et de 50 % dans les autres agglomérations urbaines et en milieu rural. La mise en place de la politique nationale dans le secteur Eau Potable et Assainissement sera soutenue par le renforcement du développement technique de la gestion et de l'autonomie financière des opérateurs du pays et par une campagne nationale pour l'amélioration des pratiques d'hygiène et de promotion de l'assainissement de l'ensemble de la population – avec pour cible dans les dix-huit premiers mois les 5 millions de la zone métropolitaine et des 10 grandes agglomérations urbaines.

Données budgétaires pour 18 mois :

Sites de décharge :	50 M\$ dont 10 M\$ en soutien budgétaire
Eau potable :	80 M\$ dont 40 M\$ en soutien budgétaire
Renforcement des institutions :	30 M\$ dont 10 M\$ en soutien budgétaire
Total	160 M\$ dont 60 M\$ en soutien budgétaire



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Refondation institutionnelle du pays

REDÉMARRAGE DE
L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE



JUSTICE ET SÉCURITÉ



L'ÉQUIPEMENT ET
LA GESTION DES
TERRITOIRES



4.4 Refondation institutionnelle

Thème central pour définir et encadrer l'action gouvernementale, la refondation institutionnelle est au cœur du Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National d'Haïti. Le choc subi par les institutions démocratiques et par l'appareil d'État a montré la vulnérabilité du dispositif existant. Le redémarrage des institutions démocratiques et de l'appareil public fournit une occasion de procéder à une véritable refondation de l'État menant à la mise en place d'un État prestataire de services, y compris au niveau déconcentré ; un État au service des intérêts fondamentaux de la nation, un État en mesure d'assurer le pilotage de cette refondation.

4.4.1 Les institutions démocratiques

Les institutions démocratiques ont subi de lourdes pertes humaines et des dommages matériels importants lors du séisme.

Le Corps législatif doit pouvoir jouer pleinement son rôle dans les années difficiles à venir. Il fonctionnait déjà dans des conditions difficiles en termes d'accès aux ressources humaines et matérielles. Le tremblement de terre a rendu encore plus ardu la tâche des parlementaires.

Il faut remplacer les cadres de haut niveau qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés. Un appui technique substantiel sera nécessaire pour ce faire, cela alors qu'Haïti entre dans une phase critique avec des échéances électorales proches et le danger d'un vide constitutionnel qui risque de déstabiliser les institutions gouvernementales existantes.

Il faut reloger les activités temporairement en attendant la construction d'un nouveau Palais législatif avec les facilités adéquates pour l'exercice de leurs fonctions constitutionnelles. Le PARDN prévoit un appui au fonctionnement du Parlement pour l'aider dans ce sens.

L'appui aux institutions démocratiques doit aussi permettre, dans la mesure où les conditions sont réunies pour un scrutin crédible, le respect du calendrier constitutionnel pour les rendez-vous électoraux. C'est pourquoi les fonds sont prévus à cet égard.

Il faut donc rechercher dans les plus brefs délais un consensus politique pendant cette phase de relèvement et de reconstruction, et redoubler d'efforts pour intégrer la société civile et plus généralement, les citoyens dans la recherche de ce consensus. Des institutions telles que le CEP et l'ONI (Office Nationale d'Identification) devront être renforcées. Des activités d'appui à la société civile, au Parlement et aux partis politiques devront également être initiées de façon concertée pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles respectifs, par des consultations régulières et en leur donnant les moyens de faire entendre leurs voix.

Données budgétaires pour 18 mois :

Élections :	60 M\$
Fonctionnement du Parlement	20M\$ dont 10M\$ en appui budgétaire
Institutions :	75 M\$
Total	155 M\$

4.4.2 Redémarrage des administrations centrales : salaires, relocalisation, équipement

L'administration publique a subi des pertes humaines et des dommages matériels très importants. La destruction des bâtiments de plusieurs grands ministères, de leurs équipements, des dossiers et des données informatiques a gravement diminué la capacité de l'administration à remplir le rôle qui lui échoit. Le Palais National, le Parlement, le Palais de Justice, plusieurs autres ministères clefs et des édifices annexes ont été détruits. Il faut reconstruire dans les meilleurs délais ces édifices pour répondre

aux besoins fonctionnels de ces pouvoirs mais également pour rétablir les symboles de l'État et de la division des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. La relocalisation des activités de ces institutions dans des locaux temporaires est impérative. Il faudra aussi, à court terme entreprendre les études pour la construction des locaux définitifs et lancer les différentes procédures spécifiques à ce genre de construction qui affirme la pérennité de l'État.

Certaines administrations ont déjà entamé le démarrage de leurs activités sur les sites de leurs anciens bâtiments (MENFP, MJSP, MARNDR) ou dans des espaces qui leur étaient rattachés (MEF, MTPTC). La grande majorité des ministères n'a cependant pas encore résolu ses problèmes de locaux. Certains bâtiments disponibles sont en réaménagement pour être affectés et des espaces supplémentaires provisoires doivent être construits.

Ces espaces ne pourront pas contenir l'ensemble des services et des fonctionnaires des ministères. Le démarrage devra se faire à partir d'un noyau dur de services essentiels pour assurer un fonctionnement minimal, mais satisfaisant. Dans ces implantations provisoires, on veillera au rapprochement des administrations qui sont appelées à travailler ensemble, notamment dans la gestion des crises et du relèvement du pays.

Il faut aussi prévoir les équipements de bureau et de communication pour saisir l'opportunité de doter l'administration d'une capacité d'utiliser les technologies de communication dans ses opérations quotidiennes.

La priorité sera accordée aux administrations qui sont cruciales pour la relance du pays, notamment la Présidence, la Primature, le Ministère de l'Économie et des Finances (priorité à la Direction Générale des Impôts et à la Douane), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (Gestion des risques et des désastres), le Ministère du Plan et de la Coopération Externe, le Ministère des Travaux Publics et des Télécommunications, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, le Ministère de la Santé Publique et de la Population, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (traitée séparément ci-dessous), le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Naturelles.

Renforcer l'administration territoriale

Cette réorganisation administrative en situation de crise ne se limitera pas à l'administration centrale. Au cours des prochaines semaines, on mettra en place un programme de renforcement des administrations déconcentrées et des instances décentralisées en proposant aux fonctionnaires des catégories de cadres et techniciens qui ne font pas partie des services essentiels de l'administration centrale d'accepter des affectations dans les directions départementales et sous-départementales (arrondissements), dans les délégations et vice-délégations et dans certaines grandes administrations communales qui ont dû faire face à des arrivées massives de citoyens déplacés par le séisme. Ce programme comportera des incitations sous forme de mesures indemnitaires et des aides au logement ainsi que par des avantages de carrière. Ce programme sera la preuve d'une réelle volonté de refonder l'État sur le principe d'améliorer les services à la population en les rapprochant de leurs clientèles.

Reconstituer une masse critique de ressources humaines qualifiées

Pour reconstituer le bassin de ressources humaines qualifiées affectées par le séisme, trois actions seront menées de façon conjointe dans l'immédiat et sur le très court terme :

- Élaborer un plan de formation consolidé mettant à contribution l'École Nationale d'Administration et de Politiques Publiques (ÉNAPP). Pour remplir cette mission, l'ÉNAPP s'appuiera sur les réseaux internationaux qui ont offert de prendre en charge une partie de la formation à dispenser.
- Élaborer et mettre en place un programme d'insertion de cadres et de techniciens de la diaspora dans le processus de construction/reconstruction du pays. Les professionnels haïtiens qui répondront à l'appel seront affectés en priorité dans les services publics au niveau central et territorial.

- Procéder au recrutement de jeunes diplômés présentant les qualifications académiques minimales et les mettre à niveau en trois ans par la formation initiale et continue.

Relancer après adaptation la mise en œuvre du programme-cadre de réforme de l'État

La mise en œuvre du programme-cadre de réforme de l'État doit se poursuivre après avoir procédé aux ajustements et adaptations dictées par la nouvelle conjoncture pour en faire l'un des instruments de la refondation de l'État.

Mesures pour les douze prochains mois

Au cours des douze prochains mois les mesures suivantes seront adoptées et mises en œuvre en vue d'atteindre un nouvel équilibre entre administrations centrales, services déconcentrés et autorités décentralisées :

- Un objectif : dans un délai de 5 ans, réduire à 20 % la part des fonctionnaires de l'État en administrations centrales, et porter à 80 % celle des services déconcentrés (hors PNH, enseignants et les agents des services de santé). Cet objectif est de nature à conforter les pôles régionaux de développement, et à mieux répartir la prestation publique sur le territoire.
- Des mesures concrètes d'accompagnement : compléter la construction de centres administratifs dans les départements et les arrondissements, inciter les fonctionnaires à s'établir en province par des mesures indemnitaires et des aides au logement ainsi que par des avantages de carrière.
- Une redéfinition des rôles respectifs de l'administration centrale et des services déconcentrés, conduisant à modifier les modes de relation entre eux : recentrage de l'administration centrale sur les fonctions de prospective, d'élaboration des textes législatifs et réglementaires, de pilotage des services déconcentrés, d'évaluation des politiques publiques, de contrôle de la marche des services ; renforcement des services déconcentrés sur la mise en œuvre des politiques ministérielles et interministérielles, développement des procédures de concertation entre centre et périphérie, notamment dans l'évaluation des besoins budgétaires et humains, affirmation du rôle du délégué départemental et du vice-délégué dans la coordination des services sur le terrain.
- Une montée en charge progressive des compétences décentralisées, en mettant l'accent sur les services collectifs à la population. L'objectif est que d'ici à 5 ans, la population haïtienne habitant un pôle de développement bénéficiera de services de proximité fournis par leur commune (eau, assainissement, ordures ménagères, entretien de la voirie communale), soit environ 50 % de la population totale ; cette couverture devra augmenter dans les années suivantes pour être généralisée à l'ensemble du territoire en 2020.
- Un renforcement du rôle des communes dans la réduction des vulnérabilités et la protection des populations, à travers une décentralisation des règles d'urbanisme et une augmentation des moyens de protection civile dans les communes et sections communales.
- Des mesures concrètes d'accompagnement de la décentralisation : formation et recrutement de cadres (au moins 3 cadres supérieurs par commune, dont un administratif et deux techniques, soit environ 500 cadres à former d'ici à 2020), dotation en bureaux et équipements techniques, en commençant par les pôles de développement.
- Une augmentation progressive des ressources locales : si les collectivités territoriales resteront au début principalement dépendantes des dotations de l'État, elles devront développer leurs ressources propres par une fiscalité locale adaptée. À l'horizon de 2020, les dotations de l'État ne devront plus représenter que 50 %, au maximum, des recettes de fonctionnement des communes pôles de développement, et à l'horizon de 2025 pour les autres communes.
- En vue de la réinstallation des administrations dans les locaux définitifs, l'étude et la mise en œuvre des moyens d'assurer un meilleur accueil du public et de développer les techniques d'information et de communication modernes dans les services publics :
 - Ouverture d'un portail internet gouvernemental

- Mise en place d'un système de communication gouvernemental par intranet
- Développement de moyens de communiquer avec la population, notamment en utilisant les téléphones mobiles (par ex. pour diffuser les alertes)
- Amorcer la mise en ligne des démarches des usagers devant l'administration. Cette mesure est à relier à la couverture du territoire par les réseaux numériques, condition aujourd'hui indispensable au développement des investissements privés.

Données budgétaires pour 18 mois :

Salaires :	200 M\$ en soutien budgétaire
Fonctionnement :	100 M\$ dont 50 M\$ en soutien budgétaire
Équipements :	72 M\$
Total	372 M\$ dont 250 M\$ en soutien budgétaire

4.4.3 Justice et sécurité

A Port-au-Prince, 80 % du secteur de la justice a été affecté par le séisme, ce qui réduit considérablement l'activité judiciaire à un moment où il y a un risque grandissant de contentieux au niveau du droit civil, cela dans un contexte de grande faiblesse du cadastre et de l'état civil. La priorité du Gouvernement, via son Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, est de rétablir le système de justice et de sécurité publique sur tout le territoire. Pour ce faire, il convient de :

- Rétablir et de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs de la justice et de la sécurité publique ;
- Garantir l'accès à la justice et à la sécurité des communautés affectées et de celles accueillant des populations déplacées ;
- Créer les conditions propices pour pérenniser une bonne administration de la justice et de la sécurité publique pour l'après crise.

Pour atteindre le premier objectif, il faudra doter les services du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (Ministère, PNH, DAP) et les institutions judiciaires d'équipements et d'infrastructures provisoires adéquats leur permettant de fonctionner dans les zones affectées par le tremblement de terre et dans les zones de réception des populations déplacées. Il faut des tentes et des conteneurs pour loger les Services du Ministère et de la Police Nationale, pour la Direction de l'Administration Pénitentiaire, pour les Tribunaux de première instance et les Tribunaux de paix. Il faut entreprendre la réhabilitation des locaux affectés, mais jugés sécuritaires. Il faut relancer et accélérer le processus de recrutement de nouveaux agents de la PNH. Il faudra aussi renforcer le personnel des services du MJSP et des institutions judiciaires afin de répondre aux besoins dans les zones affectées et dans celles qui accueillent des populations déplacées.

Le second objectif se réalisera par le développement par la PNH d'une stratégie préventive pour assurer la sécurité des personnes et particulièrement des populations vulnérables et déplacées, par le renforcement à l'accès au droit et à la justice des populations affectées et particulièrement des femmes et par la capacité des communautés affectées de développer des stratégies de prévention de la violence.

Quant au troisième objectif, il sera atteint par le respect des procédures et des délais, par le renforcement des juridictions civiles, par le respect des droits de la personne dans le fonctionnement de la chaîne pénale, par la capacité de la PNH de mieux gérer les nouveaux défis en matière de sécurité, par l'amélioration des conditions de détention dans les prisons, tout cela couronné par la relance du processus judiciaire.

À court terme, il convient de :

- Consolider l'État de droit par la montée en qualité et en effectif de la Police Nationale et la poursuite de la réforme de la justice et de l'administration pénitentiaire :
- Recrutement de policiers pour, dans un premier temps, compléter les unités affectées par le séisme, soit environ 500 agents morts, blessés ou indisponibles. Dans un second temps, l'objectif est d'atteindre le taux de 1 policier pour 800 habitants d'ici à 2012, soit un effectif supplémentaire d'environ 2 500 agents. Ce taux atteindra 1 policier pour 600 habitants à fin 2015, pour un effectif total de 16 000 policiers au lieu de 9 500 actuellement. Cette politique de recrutement doit être accompagnée de mesures de construction ou d'agrandissement des commissariats (46 commissariats sont concernés), de moyens logistiques et d'équipements divers (véhicules, uniformes, armement, communication), ainsi que d'une politique de logement des policiers améliorant leur disponibilité. La charge de la MINUSTAH en sera allégée d'autant.
- Mettre en service effectif l'École Nationale de la Magistrature, créée par une loi de 2007 et qui ne fonctionnait toujours pas à la veille du séisme et compléter la construction de l'Académie de police.
- Reconstruire ou aménager, avant 2015, des établissements pénitentiaires de Port-au-Prince, de Jacmel etc. afin de réduire la densité de la population carcérale et permettant la détention séparée des hommes et des femmes, des adultes et des enfants, des prévenus et des condamnés. Un programme de réinsertion sociale des condamnés leur sera associé, par la création d'ateliers et de capacités de formation professionnelle.

Données budgétaires pour 18 mois :

Relocalisation, réhabilitation/reconstruction urgente :	112 M\$
Relance des réformes, appui aux services, formation :	108 M\$ dont 50 M\$ en soutien budgétaire
Logements sociaux pour la PNH :	35 M\$
Total	255 M\$ dont 50 M\$ en soutien budgétaire



(credit: UN Photo/Sophia Paris)

4.5 Tableau cumulatif des coûts

Tableau cumulatif des coûts (millions de dollars US) sur 18 mois			
Chantier	Investissements totaux	Appui budgétaire *	Autre financements
Reconstruction des zones dévastées	780	150	
Réseau transport national	180	50	114
Saison cyclonique et gestion des risques et des désastres	130	75	
Pôles régionaux et rénovation urbaines	75		
Aménagement du territoire et développement local	50		
Aménagement des bassins versants			
Production nationale	260	40	
Relance des circuits économiques et financiers			400
Électricité	157	90	
Logement de la population			295
Création d'emplois à haute intensité de main d'œuvre	200	50	
Protection sociale	70	30	
Éducation : rentrée scolaire et construction d'écoles	470	150	
Santé	390	120	
Sécurité alimentaire	140	35	
Eau assainissement	160	60	
Institutions démocratiques	155	20	
Relance administration	372	250	
Appui au Parlement	20	10	
Justice et sécurité	255	50	
Total	3 864	1 180	809
* Ce montant inclut les 350 M\$ demandés pour terminer l'année budgétaire 2009 – 2010			

5. Le cadre macroéconomique 2009 - 2015

5.1 Contexte, priorités et défis

Le séisme du 12 janvier a diminué drastiquement les capacités productives mais aussi accéléré et amplifié la vulnérabilité de la population et des institutions étatiques. Il s'est produit une décapitalisation massive des ménages et aussi de l'État, amputant ainsi de la capacité de ce dernier à fournir des services de base essentiels à la population. La perte d'un stock important de capital matériel (infrastructures, logements, équipements et matériels) et de ressources humaines place le pays dans des conditions initiales plus défavorables pour amorcer une dynamique soutenue de croissance et de réduction de la pauvreté.

Le cadre macroéconomique pour les prochaines années est articulé pour permettre d'aborder le problème urgent et crucial de la pauvreté massive et de la grande vulnérabilité des populations et de l'impératif

de reconstruire l'économie, la société, l'espace sur des bases plus équilibrées et soutenables. Le cap sera mis sur une dynamique inclusive de rattrapage et d'augmentation du niveau et de la qualité de vie. Les politiques et réformes conduites sur les dernières années ont généré des acquis positifs qui devront faciliter la gestion macroéconomique.

Pour prévenir un effondrement possible de l'économie, la relance est prioritaire et la croissance doit être vigoureuse. Cependant, en raison des dommages et pertes et du net ralentissement de l'activité économique causé par le séisme, le PIB de cette année devrait chuter de 8,5 % environ avec les mesures d'urgence et pour le relèvement qui s'étend sur 18 mois après le séisme. Dans ce cadre, un ensemble de défis devront être adressés. D'une part, la stratégie de croissance doit favoriser une intégration forte des secteurs, branches d'activités et populations afin de limiter les fuites et de permettre une répartition plus équitable des fruits de la croissance. Un autre défi est de pouvoir sécuriser les ressources indispensables pour réaliser les investissements, notamment en infrastructures, et fournir les services de base sociaux et économiques nécessaires. Pour cela le pays devra compter sur des flux d'aide externe suffisants et selon un calendrier compatible avec la mise en œuvre des réformes pour renforcer la capacité et les structures internes de financement et l'autonomie financière de l'État

5.2 Les objectifs macroéconomiques à l'horizon 2015

Les projections macroéconomiques à l'horizon 2015 tablent sur :

- Une croissance moyenne annuelle de 3,5 % du PIB per capita en termes réels d'ici à 2015. Cela implique une récupération rapide qui porte le taux de croissance du PIB réel à 10,4 % en 2010/2011, taux qui devrait baisser graduellement jusqu'à 6,2 % environ d'ici 2015. Cela permettra de faire reculer le taux de pauvreté de 54 % en 2009 à 40 % en 2015, compte non tenu de la distribution des revenus.
- Un taux d'inflation maintenu en dessous de 10 % sur la période. Il devra augmenter à 8,5 % cette année et s'y maintenir en 2011 en raison des pressions engendrées surtout par un accroissement de la demande lié à la croissance. Il devra chuter progressivement jusqu'à 5 % en 2015.
- L'augmentation progressive de la pression fiscale après une chute à 7,3 % en 2010 pour atteindre plus de 13 % en 2015.
- L'augmentation du niveau des réserves nettes de changes, même si son poids dans les importations, 3,1 % en 2009, devrait chuter à 2,4 % en raison de la montée des importations liés à l'accroissement des investissements en 2010 et 2011, pour remonter progressivement.
- Le solde budgétaire incluant les dons devra augmenter à 7,3 % en 2010 pour chuter graduellement à 4,7 % en 2015.
- Le déficit du solde courant de la balance des paiements hors dons connaîtra une forte détérioration en passant de -10,6 % en 2009 à 24,6 % puis 26,6 % en 2010 et 2011 respectivement. Il baissera progressivement pour atteindre 13 % en 2015.

5.3 Secteur réel, emplois et politique de croissance

Le processus de croissance est envisagé en deux phases. Dans les deux phases, l'accent est mis particulièrement sur les politiques de l'offre étant donné la nature du déséquilibre, même si ces politiques seront surtout effectives au cours de la deuxième phase. La stratégie s'appuie dans la première phase sur les besoins humanitaires et de réhabilitation et mettra à profit la flexibilité à court terme de l'offre dans les secteurs comme la construction (BTP) et l'agriculture pendant que des réformes structurantes préparent au lancement de la seconde phase.

Pour cette deuxième phase, la démarche de stimulation de la croissance va consister essentiellement à entreprendre un processus dynamique de revalorisation des secteurs productifs supporté par : a) des réformes structurelles qui viendront promouvoir la compétitivité et développer des avantages comparatifs dans certains secteurs, garantir les droits de propriété, réduire les coûts de transaction, assurer un système d'incitations efficace et une utilisation rationnelle et équilibrée de l'espace ; b) des investissements

publics dans les infrastructures et services de base ; c) une politique macroéconomique proactive ; d) le développement de partenariats avec le secteur privé basés sur une approche pragmatique axée sur l'identification des opportunités, la dynamisation des investissements ; e) la structuration des corps de métiers et la formalisation du secteur informel ; f) la promotion et l'encadrement des petites et moyennes entreprises dans différents secteurs ; g) l'accès au crédit pour les différents secteurs d'activité ; h) le développement de pôles régionaux de croissance et la mise en valeur des ressources locales sur l'ensemble du territoire ; i) la production accélérée de capital humain ; j) l'harmonisation et la révision du cadre légal et réglementaire des affaires.

Au cours de cette deuxième phase, la croissance sera stimulée par la construction, l'agriculture et l'agro-transformation, le tourisme, la manufacture et l'artisanat. Cela permettra de créer de l'emploi particulièrement dans la construction et BTP, dont la valeur ajoutée devra croître de 49 % et 34 % en 2011 et 2012 respectivement. On estime qu'environ 250 000 bâtiments et maisons devront être reconstruits dans les zones touchées par le séisme et presque l'équivalent de nouveaux logements sera nécessaire pour loger les 500 000 personnes en déplacement vers la province. Compte tenu de la configuration actuelle des firmes locales de construction, il est prévu que le marché sera dominé dans les prochaines cinq années par les firmes étrangères et une petite minorité de firmes haïtiennes. Une attention particulière sera accordée aux PME du secteur pour les habiliter à une intégration plus importante dans les activités de réhabilitation/reconstruction et le développement des capacités additionnelles d'intervention. La faiblesse du pouvoir d'achat des ménages et la question des normes de construction seront pris en compte à travers la mise en vigueur d'un code de construction et du bâtiment, un système d'accompagnement et de crédit à la construction résidentielle, et ce, afin de favoriser la mise en place des pôles de développement, donc d'un développement spatial plus harmonieux.

5.4 Politique fiscale et budgétaire

La politique fiscale vise à 1) augmenter les revenus fiscaux en améliorant l'équité du système de taxation et en combattant l'évasion fiscale ; b) mettre en place une fiscalité incitative favorable à nos objectifs de croissance sectoriels ; 3) renforcer le cadre de planification et de gestion des dépenses pour aboutir à un meilleur ciblage et suivi des résultats.

Les recettes fiscales pour 2009-2010 ne représenteraient que 50 % des prévisions budgétaires. Avec les dépenses budgétaires inchangées mais réorientées en fonction des nouvelles réalités, un déficit budgétaire de 19 milliards de gourdes reste à combler. Les autorités haïtiennes comptent sur des appuis budgétaires de la communauté internationale pour combler ce déficit, pour ne pas avoir à recourir au financement monétaire et donc pour préserver la stabilité macroéconomique des dernières années.

Les autorités fiscales, dans cette perspective pour diminuer cette dépendance dans les prochaines années, entendent résolument poursuivre et approfondir les réformes entreprises et en initier d'autres pour moderniser le système fiscal et en accroître la productivité et améliorant de fait la capacité financière de l'État.

5.5 La politique monétaire et de change

La politique monétaire cherche à contenir l'inflation en dessous de 10 % l'an tout en assumant que la priorité est à la relance de l'économie. Dans ce sens la politique monétaire sera proactive pour contrôler les dérapages inflationnistes et favoriser les conditions d'un développement du crédit.

La base monétaire devra croître à un rythme proche de celui du taux de croissance économique projeté pour cette période et les autorités éviteront de recourir au financement monétaire du déficit public sauf en cas de besoin justifié par la non matérialisation de l'aide externe engagée.

1. L'établissement de fonds de garantie partielle, couvrant les crédits offerts par les banques, ces dispositions s'étendront aux institutions de micro-crédit;
2. L'encouragement aux banques à utiliser au mieux les mécanismes juridiques disponibles, tels le leasing d'équipement.

3. Des mesures visant à baisser l'écart entre taux débiteurs et taux créditeurs.
4. L'établissement de fonds de garantie ou autres formes d'assurance couvrant les risques futurs liés à l'avènement de catastrophes naturelles ou autres chocs externes liés à l'activité des IMFs.

6. Les mécanismes de financement

Les mécanismes de financement doivent permettre l'accès à des fonds suffisants pour l'atteinte des objectifs ambitieux du Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National, ce qui implique que les différents mécanismes disposent des fonds nécessaires par le respect des engagements pris et que des procédures adéquates assurent la fluidité des décaissements.

Il y a là obligation de résultats. L'expérience des six dernières années montre que ce ne fut pas le cas. Il faut faire autrement et innover, notamment au chapitre des conditionnalités. Le cadre de gestion des différents mécanismes doit comporter toutes les garanties pertinentes pour une gestion saine et transparente des fonds engagés. Ces garanties doivent se limiter au contrôle effectif des fonds et ne pas inclure de conditionnalités « extra-gestion » qui porteraient sur des actions à poser sans rapport avec l'approbation et le suivi d'exécution des programmes et projets.

Le financement du Plan pour le Relèvement et le Développement National comprend de multiples composantes. En effet, les dépenses publiques ne sont qu'une partie de l'effort à consentir. Les dépenses d'investissements pour la reconstruction de l'habitat, des commerces et des usines proviendront largement du secteur privé. Il faut s'assurer que les mécanismes de crédit seront à la hauteur des besoins et des mesures devront être prises pour ce faire.

Les engagements pris à la Conférence de New York portent essentiellement sur les ressources provenant de l'aide publique au développement. Les mécanismes abordés dans ce chapitre traitent prioritairement de ce volet du PARDN mais abordent également les initiatives à prendre pour intégrer les contributions des uns et des autres dans un effort collectif et solidaire pour, non seulement, se relever du désastre du 12 janvier mais aussi pour vraiment relancer le pays sur la voie du développement conformément à la vision exprimée.

6.1 L'appui budgétaire

Le séisme du 12 janvier a sérieusement détérioré la situation fiscale et budgétaire du Gouvernement d'Haïti. En effet, selon une estimation du FMI, environ 85 % des revenus de l'État sont perçus dans Port-au-Prince et son environnement immédiat, épicentre du séisme.

Les installations pour la perception des impôts et droits de douanes ont été pratiquement détruites. Plus grave encore, les infrastructures commerciales et financières ont aussi été très affectées par le tremblement de terre, annonçant du fait même une réduction des recettes fiscales de l'État pour une période assez longue.

Par ailleurs, l'État doit répondre aux besoins énormes de la population affectée directement par le séisme aux chapitres de l'habitat temporaire, de la création d'emplois pour permettre aux victimes de survivre et pour créer une demande solvable pour les biens et services produits localement. Il doit de plus prendre les initiatives nécessaires pour la relocalisation des populations, le soutien aux autres régions du pays afin de leur permettre d'accueillir ces flux de population et d'offrir les services de proximité en matière de santé et d'éducation.

Il lui faut également reloger temporairement les activités des différents ministères et organismes dont les locaux ont été détruits, remplacer les équipements et reconstituer les archives.

Bref, il lui faut créer un espoir et affirmer sa légitimité comme leader de la refondation du pays.

La réponse doit être massive et immédiate. Le mécanisme privilégié pour répondre à ces exigences est le recours au budget de l'État qui dépend dans le contexte actuel de l'appui budgétaire pour l'équilibrer.

Pour le moyen terme, horizon à cinq ans, l'État doit pouvoir compter sur une capacité d'intervention propre pour occuper la place qui lui revient et exercer le leadership souhaité. Il doit disposer de moyens conséquents, fiables et prévisibles, dont une part importante proviendra de l'appui budgétaire et de celui à la balance des paiements.

Ce mécanisme de financement doit avoir un mode d'approvisionnement et de gestion autonome, hors Fonds Fiduciaire Multi-Bailleurs, même si ce dernier peut aussi contribuer à l'appui budgétaire pour les fonds qui lui seront confiés par les partenaires qui ne sont pas membres du Cadre de Partenariat pour l'Appui Budgétaire. En effet, des progrès importants ont été faits au cours des dernières années, notamment par la création d'un Cadre de Partenariat pour l'Appui Budgétaire. Le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers engagés dans cette forme d'aide ont adopté une matrice commune de conditionnalités et renforcent leur collaboration pour une plus grande prévisibilité de l'appui budgétaire et un calendrier de décaissement qui répond aux besoins du pays.

Les besoins en appui budgétaire sont nécessaires parce que les organismes de perception de l'État (DGI, AGD), sévèrement affectés, ont vu leur capacité de collecte largement réduite pendant qu'une augmentation des charges publiques consécutive aux nouveaux besoins découlant du séisme est attendue.

Les prévisions de recettes, revues à la baisse, ne permettront pas de faire face aux exigences de l'heure. Bien qu'une reprise progressive des activités soient en cours à la DGI et à l'AGD, et qu'une certaine amélioration soit notée au niveau de la perception des recettes, les difficultés pour l'État de faire face à ses obligations de base, comme par exemple le paiement des salaires des fonctionnaires, vont subsister jusqu'à la fin de l'année. En clair, l'État ne pourra pas faire face à ses obligations sans une aide budgétaire évaluée à 350 millions de dollars américains. L'aide budgétaire prévue est destinée à financer des dépenses de fonctionnement notamment de salaires, et d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

Ces dépenses, représentant 25 % du support attendu, serviront à financer en particulier les salaires du personnel des institutions suivantes : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Santé Publique et de la Population et Police Nationale d'Haïti pour un total de 54,2 millions de dollars US sur les six (6) prochains mois de l'exercice. L'Ed'H et la PNH bénéficieront également d'un support respectivement pour l'amélioration de la fourniture d'énergie électrique et les dépenses de carburant.

Dépenses d'investissement

Ces dépenses, évaluées à 75 % du support, seront allouées au financement de divers projets susceptibles de favoriser à court terme la reprise des activités économiques dans le pays, d'apporter une réponse immédiate à la question des abris et du relogement des déplacés à la préparation de la saison pluvieuse et cyclonique et à la protection environnementale et des couches de population les plus vulnérables. Ces projets sont repartis dans plusieurs secteurs de développement notamment : l'éducation à hauteur de 20 % la production agricole 17 %, les travaux publics 13 %, la santé et le commerce 5 % chacun.

Il n'est pas superflu de rappeler que près de deux mois et demi après le séisme, les établissements scolaires dans les zones affectées (tous les niveaux), confrontés à d'énormes difficultés, sont encore fermés. Le Gouvernement est déterminé à ce que les enfants reprennent le chemin de l'école à partir du mois d'avril. Des travaux sont prévus pour garantir aux écoles un environnement physique adéquat. La garantie du paiement des salaires réguliers aux professeurs, une aide financière aux parents et aux établissements publics et privés, la mise à disposition de mobilier et de matériel pédagogique, de fournitures scolaires complètent l'apport du Gouvernement dans le cadre de la réouverture scolaire.

L'augmentation de la production agricole par la mise à disposition d'engrais et de semences au secteur représente également un des axes prioritaires que le Gouvernement entend financer à partir de l'aide budgétaire.

La subvention accordée à l'EDH devrait lui permettre d'améliorer ses services en vue de favoriser la reprise des activités économiques et faciliter le travail de la PNH dans le sens d'un renforcement de la sécurité.

En général, les projets susmentionnés ont un objectif commun : la réduction de la vulnérabilité dans les zones sinistrées et des conditions précaires de vie de la population, la création d'emplois à haute intensité de main d'œuvre, et la reprise des activités éducatives sociales et économiques.

Les besoins exprimés pour l'année financière 2009-2010 (les deux semestres restants) est de 350 millions de dollars US. Le tableau qui suit présente les détails de l'utilisation des fonds.

BESION D'APPUI BUDGETAIRE ADDITIONNEL SUITE AU SEISME DU 12 JANVIER 2010 POUR LE RESTE DE L'EXERCICE FISCAL 2009/ 2010		
	PROGRAMME OU CATÉGORIE DE DEPENSE	MONTANTS (M\$US)
1	Salaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)	20,9
2	Salaire du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)	9,2
3	Appui au Parlement	10,0
4	Salaire de la Police Nationale d'Haïti (PNH)	24,1
5	Subvention à l'EDH	33,8
6	Programme de soutien à la production agricole (engrais, semences, tracteurs, etc.)	40,0
7	Programme de relogement	50,0
8	Programme de réduction de la vulnérabilité dans les zones sinistrées	40,0
9	Programme de relance des activités scolaires	41,0
10	Programme d'accès aux soins de santé	15,0
11	Programme pré-saison pluvieuse et cyclonique dans les zones à risques climatiques	35,0
12	Subvention en carburant à la PNH	2,0
13	Renforcement des capacités des organismes de perception	10,0
14	Programme de collecte et de ramassage d'ordures	5,0
15	Relance des activités des micro/petites et moyennes entreprises (MPME)	14,0
16	TOTAL	350,0

6.2 Les financements bilatéraux

La coopération externe dont bénéficie Haïti depuis des décennies repose massivement sur des ententes bilatérales entre Haïti, les pays donateurs et les organismes internationaux. Les projets en cours ou ceux sur le point de se concrétiser doivent être poursuivis ou recadrés et ce, dans la mesure où ils s'inscrivent dans le PARDN.

Il est probable qu'une part plus grande des financements à venir transitera par le FFMD mais, pour des raisons pragmatiques, les financements bilatéraux vont se poursuivre. Il reste à mettre en place les mécanismes de coordination adéquats pour ce faire.

La CIRH doit pouvoir accepter les programmes et projets qui incluent les modalités de financement bilatéral ainsi qu'un mode de mise en œuvre qui relève des règles et procédures du partenaire technique et financier.

À court terme et pour des raisons d'efficacité, les ententes bilatérales peuvent permettre la réalisation de programmes et projets « clefs en main ». Cette approche sera sans doute nécessaire durant la période de rodage du FFMD car des mesures immédiates doivent être prises, des programmes lancés maintenant. Les ententes bilatérales peuvent s'avérer un complément aux initiatives et activités financées par l'appui budgétaire et conséquemment, via le budget national.

6.3 Les fonds gérés par ou via les ONG

Les ONG sont des opérateurs essentiels à la mise en œuvre du PARDN. La solidarité manifestée par la population des pays amis d'Haïti s'est traduite par des contributions conséquentes pour venir au secours de la population haïtienne.

Ces moyens doivent se concrétiser dans des interventions coordonnées dans des plans sectoriels d'intervention et en étroite collaboration avec les structures de coordination de l'effort d'ensemble au plan humanitaire.

Le temps est venu de mieux coordonner les interventions des institutions nationales et celles des ONG pour assurer une déserte des services de base sur l'ensemble du territoire national. Les modalités restent à discuter, mais l'objectif à atteindre doit être compris de tous : il faut inscrire l'action des ONG à l'intérieur des programmes nationaux.

La CIRH doit pouvoir coordonner la mise en œuvre des programmes et projets en fonction d'une approche nationale et, lorsque requis, les fonds des ONG peuvent transiter par le FFMD de manière à permettre un financement de programmes qui touchent l'ensemble du territoire national, complémentaires à ceux des autres partenaires.

7. Les structures de gestion de la reconstruction

L'importance des dommages et pertes causées par le séisme du 12 janvier appelle une mobilisation de fonds et de ressources qui dépassent nettement les flux d'aide habituels pour le pays. Il s'avère pertinent dans ces circonstances de se doter des moyens adéquats pour la gestion de la reconstruction.

Dans les circonstances et considérant la gravité de la situation résultant de la catastrophe du 12 janvier, le Chef de l'État, en étroite concertation avec le Pouvoir législatif, s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaire pour faciliter la mise en place des mécanismes pour assurer la bonne utilisation des fonds dans la réalisation du Plan d'Action pour le Relèvement et la Reconstruction d'Haïti.

De nombreuses consultations et rencontres ont eu lieu entre le Gouvernement et les élus pour développer un consensus autour de la proposition haïtienne faite à la communauté internationale, particulièrement ce qui concerne la création d'une Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti.

Sur un plan plus formel, le Président de la République a fait part de son intention d'adresser un message au Corps législatif afin d'ajouter au menu législatif de la session extraordinaire en cours le vote d'un projet de loi portant modification de la loi du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence et requérir l'assentiment de l'Assemblée Nationale pour le renouvellement de l'état d'urgence (déclaré sur toute l'étendue du territoire national le 17 janvier 2010 et renouvelé le 31 janvier 2010) pour une période complémentaire de dix-huit (18) mois, à la condition que les modifications proposées à la loi du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence sont adoptées par le Parlement.

Toutes ces mesures fournissent le cadre légal et réglementaire pour lancer véritablement le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement Nationale d'Haïti.

Ces structures sont distinctes du Fonds Fiduciaire Multi-Donateurs qui sera également créé sous l'appellation du Fonds pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti (FRDH).

7.1 La Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH)

7.1.1 Mission et mandat de la CIRH

La mission de la CIRH est d'assurer la coordination et le déploiement efficaces des ressources et de répondre aux préoccupations relatives à la responsabilisation et à la transparence afin de maximiser les appuis fournis par les bailleurs de fonds internationaux.

Son mandat consiste à mettre en œuvre le Plan de Développement pour Haïti soumis par le Gouvernement. Elle donne son approbation à des propositions de projets évalués en fonction de leur conformité et de leur coordination avec le Plan de développement pour Haïti, élaborer et solliciter des projets compatibles avec les priorités du Plan de développement pour Haïti et décide de la recevabilité des soumissions externes.

À la fin de son mandat, les fonctions de la CIRH seront transférées à la Régie pour le Développement d'Haïti (RDH), laquelle aura pour tâche d'assurer la planification et la coordination à long terme requises pour la mise au point et la validation des stratégies de reconstruction, la préparation et l'évaluation des projets proposés aux fins de financement et de mise en œuvre, ainsi que la coordination et le suivi de l'aide globale. Les missions, les attributions ainsi que la durée du mandat de la RDH seront établies par la loi.

Les attributions de la CIRH seront exercées dans le cadre de l'état d'urgence. Elle dispose, en conséquence, des pouvoirs nécessaires en vue d'exercer efficacement sa mission.

7.1.2 La composition de la CIRH

La CIRH est co-présidée par le Premier Ministre et une éminente personnalité étrangère impliquée dans l'effort de reconstruction. Ces derniers sont assistés d'un directeur exécutif chargé de la gestion quotidienne des opérations et supervisant un secrétariat.

Les membres de la CIRH ayant droit de vote sont les suivants :

- i. Deux présidents (2),
- ii. Trois représentants du Gouvernement haïtien, à savoir deux personnes nommées respectivement par le pouvoir exécutif, le judiciaire et les autorités locales (6),
- iii. Un représentant nommé par le Senat et le choix se fera sur une liste soumise par les partis politiques représentés (1),
- iv. Un représentant nommé par la Chambre des Députés et le choix se fera sur une liste soumise par les partis politiques représentés (1),
- v. Un représentant nommé par les syndicats et un représentant nommé par le monde des affaires (2),
- vi. Un représentant de chacun des principaux bailleurs de fonds ayant choisi de siéger au Conseil et offert pour la reconstruction d'Haïti une contribution d'au moins 100 M\$ au titre de dons sur une période de deux ans ou d'au moins 200 M\$ au titre d'allègement de la dette (à ce jour, cette liste de donateurs comprend : Canada, Brésil, Union européenne, France, États-Unis, Espagne, Venezuela, BID, Nations Unies, Banque mondiale) (10),
- vii. Un représentant de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (1), et
- viii. Un seul représentant, sur la base d'un roulement, des autres pays bailleurs de fonds.

La Commission inclura les membres suivants, n'ayant pas droit de vote :

- i. Un représentant de l'Organisation des États américains (OEA) (1),
- ii. Un représentant de la communauté des ONG haïtiennes (1),
- iii. Un représentant de la Diaspora haïtienne (1).

Pour être exécutoires, les décisions de la CIRH doivent être confirmées par le Président de la République.

7.1.3 Le Secrétariat de la CIRH

Le Secrétariat de la CIRH comporte des services de planification, de communications et de gestion de projets, une équipe de conseillers sectoriels et des bureaux attribués au secteur privé et aux ONG. Ce secrétariat est composé d'experts d'Haïti, de la Diaspora haïtienne, et de personnes détachées par les principales institutions financières internationales et les bailleurs de fonds.

Les modalités de fonctionnement seront définies ultérieurement et soumises pour approbation au Conseil.

7.2 Fonds pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti

Le Fonds Fiduciaire Multi-Donateurs (FFMD) est un instrument qui doit faciliter l'harmonisation entre les programmes et projets nécessitant du financement et les fonds disponibles. C'est un dispositif qui permet de regrouper les fonds pour des programmes dont l'envergure dépasse les capacités d'un seul bailleur de fonds. C'est finalement un mécanisme qui doit en principe faciliter la coordination des aides externes et assurer la saine gestion des fonds mis à disposition pour la refondation d'Haïti.

Haïti a demandé la création d'un Fonds Fiduciaire Multi-Donateurs dont l'administration sera confiée à la Banque mondiale. Un partenariat regroupant la Banque Interaméricaine de Développement, les Nations Unies et la Banque Mondiale doit permettre d'atteindre les objectifs cités au paragraphe précédent, mais il doit y avoir obligation de résultats, i.e. (1) permettre de mobiliser davantage de fonds et les rendre disponibles plus rapidement, (2) accroître la fluidité des flux financiers, (3) accélérer les procédures d'approvisionnement et de mobilisation des opérateurs pour l'exécution des programmes, (4) fournir, aux partenaires contributeurs, les garanties de probité et de diligence dans l'utilisation des ressources financières et (5) réduire les coûts de transaction de l'aide. L'organisation responsable de la gestion du FFMD est redevable de l'atteinte de ces résultats, tant à la partie haïtienne que vis-à-vis des contributeurs.

Il doit aussi y avoir une rationalisation du recours à ce mécanisme de financement. Des fonds fiduciaires existent déjà et d'autres sont en voie d'élaboration. On doit viser à coordonner la gestion de ces sources de financement pour éviter les duplications et les dépenses afférentes. Les coûts de gestion de tels fonds sont relativement élevés et doivent se justifier par une performance accrue. Cet aspect doit montrer la même transparence que tous les autres.

Il est peu prévisible, même si c'est là le souhait du Gouvernement d'Haïti, que tous les fonds disponibles, y compris ceux qui transitent par les agences multilatérales et les ONG, vont effectivement être gérés via ce fonds. Il est donc impératif de préciser la portée effective de la compétence de ce fonds et de ses modalités d'approvisionnement et de décaissement.

Selon le prospectus du Fonds, ce mécanisme a comme objectif de faciliter le leadership du Gouvernement d'Haïti sur la structure d'approbation et d'exécution des programmes et projets. Il doit en outre permettre de développer une structure de gouvernance inclusive des différents paliers du gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des ONG.

Le FRDH est déjà techniquement constitué. Il faudra harmoniser les mandats respectifs entre le FFMD et la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) et définir les attentes précises envers le rôle joué par l'agent fiscal responsable de réunir et de décaisser les fonds.

Les détails de fonctionnement entre ces deux entités feront l'objet d'une entente à intervenir le plus rapidement possible ainsi que d'un accord sur les modalités de fonctionnement et les procédures qui seront appliqués. Par ailleurs, pour tenir compte des impératifs de déboursements à très court terme, un mécanisme de décaissement rapide devra être mis en place.

